

REGISTRE NUMERIQUE

by Publilégal

REGISTRE NUMERIQUE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CONCERTATION SUR LA MODIFICATION N°1 PLU DE LA COMMUNE DE LA QUEUE-EN-BRIE

Contributions du 11/07/2024 au 13/09/2024

Rapport généré le 16/09/2024 à 09:01:11

Nombre d'avis déposés : 174

@1 - MICHAUT PHILIPPE - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 15/07/2024 à 21:57:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Questions concernant le projet de modification du PLU

Contribution :

1) Aspect sanitaire : les diagnostics plomb/amiante concernant les bâtiments à détruire (résidence, usines, entrepôts) ont-ils déjà été effectués ? Idem pour la pollution des sols ? dans l'affirmative, quels sont les résultats observés ? Compte-tenu de la vétusté de ces bâtiments, on peut imaginer que les risques de présence d'amiante et/ou de plomb soient avérés. Auquel cas, il sera impératif (mais en est-on déjà à ce stade de réflexion ?) d'effectuer une évaluation détaillée de la totalité des structures à démolir, sachant que la démolition présente divers risques (travailleurs, mais aussi environnement et structures avoisinantes). Ce projet aura des répercussions sur le voisinage immédiat (dont je fais malheureusement partie). Il sera essentiel d'informer et consulter les parties prenantes le plus tôt possible afin de proposer un plan d'actions destinées à réduire les impacts négatifs sur le voisinage. Dans le cas de présence d'amiante, il est probable que les travaux libèrent des fibres dans l'air, augmentant ainsi le risque d'exposition. Mon épouse est atteinte d'une maladie chronique (BPCO) ; j'attache donc une importance particulière aux risques sanitaires engendrés par ce projet (2 années de travaux prévues sur 2026 et 2027). 2) Aspect circulation : avec un scénario de 467 logements, on peut imaginer un flux supplémentaire d'à peu près 600 véhicules qui devront s'insérer dans le trafic du Chemin de la Montagne qui est étroit, en pente avec à l'intersection de la rue Lech Walesa un stop qui déjà aujourd'hui est totalement ignoré de beaucoup d'automobilistes....qu'est-il prévu ? 3) Aspect environnemental : je suis domicilié en bordure d'un ru qui n'a jamais été entretenu depuis mon arrivée (1995) et qui m'a déjà causé quelques soucis au cours d'orages plus ou moins violents (chute de mon mur de clôture, multiples débordements du ru dans mon jardin). Demain, quid de ce ru ? qui sera responsable de son entretien et à quelle fréquence ? est-il envisagé un aménagement spécifique ? je crains fort que les constructions à venir n'engendrent des ruissellements qui se déverseront dans ce ru en cas de fortes pluies, ce qui ne fera qu'augmenter les risques d'inondation des jardins avoisinants (les nôtres mais également ceux des nouvelles résidences pavillonnaires). 4) Aspect hauteur des immeubles : pourquoi envisager des immeubles d'un niveau R+3+C alors que la plupart des nouvelles constructions sont de type R+2+C ?

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@2 - Paul-Marie - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 16/07/2024 à 11:14:24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Trafic routier

Contribution :

Bonjour, Concernant le carrefour Rue Lech Walesa, Chemin de la montagne et allée de la Fontaine, le stop n'est jamais respecté par les véhicules descendant et montant du Chemin de La montagne. J'ai déjà signalé ce problème de sécurité auprès de la Police Municipale afin d'alerter de la dangerosité de ce carrefour. Ce problème de sécurité est d'autant plus inquiétant que non seulement les véhicules ne respectent l'arrêt mais les cyclistes et les pratiquants « rider » ou « trottirider » ne respectent absolument pas le stop. Avec la construction de ces logements, nous allons atteindre une circulation de véhicules très importante, nous pourrions arriver à un trafic de mille véhicules par jour contenu du nombre de véhicules par habitation. Cette augmentation du trafic va également de ce fait augmenter le pourcentage de risque de collision pouvant entraîner des accidents importants: matériels et humains. Quelles sont les actions que vous allez mener afin de sécuriser ce carrefour avant la mise en chantier de ces logements? Quelles les solutions que vous allez mettre en œuvre afin de limiter tout risque de danger? Cordialement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@3 - CARRIERE Laurent - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 16/07/2024 à 17:43:30

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Remarques concernant le projet de modification n°1 PLU de La Queue en Brie

Contribution :

Riverains de la rue Lech Walesa, nous nous posons de nombreuses questions restées en suspens alors que mon mari a assisté à la réunion publique d'information à la Maison pour Tous de La Queue-en-Brie. Nous avons, depuis de nombreuses années, des problèmes de canalisation, et donc d'évacuation d'eau usée, dans la copropriété "Domaine e la Pierre Lais". Nous nous questionnons donc sur le branchement sur un réseau vétuste et déjà saturé. Nous avons acheté notre maison en 1997 car elle était située dans un quartier calme et avec peu de vis-à-vis. Or, si ce projet immobilier aboutit, nous allons devoir subir de nombreuses nuisances sonores et visuels puisque notre maison est située en contre-bas de la parcelle concernée. Elle va donc perdre de la valeur immobilière si nous souhaitons la vendre. Pratiquant de façon très régulière la marche à pieds, nous empruntons tous les jours de le chemin de la montagne. Le trottoir y est très étroit et 3 personnes ne peuvent pas se croiser dessus. Il y a donc un risque encore plus important puisque, si le projet voit le jour, la circulation automobile et à deux roues va augmenter de façon exponentielle. Les enfants du quartier situé en amont du chemin de la montagne se rendant à pieds à l'école Jean Jaurès et au collège Jean Moulin courent un risque certain. La rue Lech Walesa est une petite rue étroite dans laquelle il est parfois difficile de stationner. Or, nous avons pu le constater dans les nouvelles constructions alentours (rue Germaine Tillon et rue du chemin vert, notamment), les places de stationnement ne sont jamais suffisantes pour les nouveaux riverains. Ils vont donc venir se garer dans notre rue ou dans l'allée de la Fontaine qui est, elle aussi, une petite rue étroite dans laquelle les piétons ne seront pas en sécurité. Enfin, nous sommes très inquiets quant aux répercussions des travaux de démolition et de construction sur la structure même de notre maison. Vous n'êtes pas sans connaître la nature argileuse des sols sur lesquels nos maisons ont été bâties, donc très sensibles aux modifications de terrain.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@4 - CHAPELLIER Patricia - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 21/07/2024 à 14:27:48

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet Chemin de la Montagne

Contribution :

Au vue de la modification du PLU datant de juillet 2024, le projet est donc passé de 200 logements à plus de 460 logements avec des bâtiments aux alentours de 15 mètres de haut, il y a même une réduction de parkings par logement, et donc ce qui en découlera un engorgement des rues avoisinantes en commençant par la rue de Stockholm, des nuisances sonores due à la circulation pour tous les habitants de ce quartier puisqu'il n'existe qu'une seule route (Chemin de la Montagne). Je n'étais pas contre le projet initial qui semblait plus raisonnable et plus adapté au dénivelé, au vue de la hauteur des bâtiments prévus dans ce nouveau projet. L'arrivée de plus de 1500 personnes dans un quartier isolé comme le nôtre ne semble pas raisonnable ! Pourquoi ne pas rester sur un projet à taille humaine, intégré dans ce quartier pavillonnaire et dans le style "projet du Chemin vert" ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@5 - Larruat Thibaut - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 22/07/2024 à 16:20:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Modification du PLU du chemin de la montagne

Contribution :

Habitant la queue en brie depuis ma plus tendre enfance. Ce n'est que trop bien que je connais le chemin de la montagne. De nombreux de mes amis ont habité ou habitent encore ce passage qui monte jusque la rue de Stockholm. La destruction de la zone d'activité est une bonne chose. Mais la construction de centaines de logements n'est pas justifiée et même absurde. Le site semble pollué. Construire à cet endroit ne semble pas la chose la plus adaptée. Le slogan de la queue en brie est "la ville à la campagne" pour coller à ce slogan. Il vaut mieux aménager un parc de verdure et laisser la nature reprendre ses droits. La biodiversité fera le reste. De plus construire des bâtiments dont la hauteur dépasse allègrement les 15m va impacter les habitants des maisons (dont certaines sont historiques en face de la zone d'activité) qui vont se retrouver du jour au lendemain avec du vis à vis sur l'ensemble de leur jardin et fenêtres. De plus qui dit centaines de logements dit centaines de voitures et des dizaines et dizaines d'enfants qu'il va falloir scolariser. Dans des établissements à proximité déjà bondés. De plus. Les constructions vont rendre entièrement étanche le sol rendant le ruissellement beaucoup plus important et risque de crue du morbras en sera accru. Ce projet immobilier est juste là pour amener de plus en plus de taxes foncières. Dont la commune est friande. Au détriment de ses habitants.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@6 - ADERIC Sandrine - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 23/07/2024 à 20:05:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Impact environnemental et social

Contribution :

Ce projet est de trop grande envergure face à l'étroitesse du chemin de la montagne. Trop de logements sont prévus pour cette surface. Cela va totalement dénaturer l'environnement et la tranquillité des riverains. À cela se rajoute un manque considérable d'infrastructures pour accueillir autant de familles d'un coup. Il est primordial de revoir ce projet à la baisse en terme de logements. Cela fait presque 15 ans que l'habite la queue en brie et je trouve dommage de perdre « la ville à la campagne »...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non



Observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre

@7 - Guimard Jean-Marc - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 24/07/2024 à 11:54:26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Inquiétude et questionnements à propos de ce projet démesuré pour notre commune << La ville à la campagne ? >>

Contribution :

Pourquoi a-t-on changé le projet initial déjà incohérent au vu de la situation :- Site pollué. Quid des émanations amiantées ou autres à venir et certainement déjà intégrées au sol ?- Voie du « chemin de la montagne » non adaptée au passage intensif (passage du ru au-dessous/écoles à proximité), et probable fragilisation.- Écoles, crèches, médecins en nombre insuffisant- Dégradation du paysage par des barres d'immeubles, obsolètes partout de nos jours.- Aménagement de parkings insuffisant.- Engorgement certain sur la seule desserte aux heures de pointe, et nuisances, autant sonores que polluantes.- Engorgement des conduites d'eaux usées et pluviales déjà saturées.- Intérêt relatif, sauf financier, pour la ville dont l'attractivité s'en trouvera dégradée, avec une perte de confiance envers nos élus qui promeuvent ce genre de projet contraire aux aspirations de la majorité des habitants de la commune ayant choisi de vivre dans la « ville à la campagne »

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@8 - Gina - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 25/07/2024 à 13:01:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet chemin de la Montagne

Contribution :

Bonjour, Je m'interroge sur le projet de la ZI de la Montagne dont le nombre de logements prévus en 2017 passerait de 200 à plus des 400 annoncés lors de la réunion publique de fin juin 2024. Qu'en est il de ce revirement de projet capable de passer du simple au double avec toutes les incidences qu'un tel projet suscitait déjà pour les 200 logements du projet initial.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@9 - Anais - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 25/07/2024 à 19:26:30

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet du chemin de la montagne

Contribution :

Bonjour Habitant de la rue lech walesa depuis 4 années nous avons choisi cette ville pour : la ville à la campagne . Voilà que aujourd'hui on nous annonce des constructions avoisinantes les 15 m de haut de plus de 400 logements ... Où est la campagne ? Nous allons être directement impacter en termes de vie à vie de circulation , et personne ne prends la peine de penser aux habitants ... Pourquoi passer de 200 à 400 logements ? Pourquoi mettre des immeubles de 15 m ? Je pense qu'il faut un juste milieu dans tout cela pour satisfaire tout le monde y compris NOUS , habitants des rues avoisinantes votre projet

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@10 - Elodie - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 28/07/2024 à 21:28:08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Mécontentement

Contribution :

Vivant rue de Stockholm et ayant choisi cet endroit pour sa tranquillité, je suis vraiment mécontente d'apprendre que 500 logements soient construits alors que les infrastructures (routes, écoles...) ne soient pas prévus à cet effet

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@11 - Malika - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 28/07/2024 à 21:35:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Oui pour un projet plus respectueux du calme du secteur

Contribution :

S'il est important de redonner vie à ce secteur, cela ne doit pas être au détriment de la tranquillité des lieux et des riverains. Quid des infra structures (écoles et commerces) aux alentours ? Le vieux village est mort, seule la boulangerie persiste. Les écoles gournay et Jean Jaurès ne sauraient absorber seules le flux d'élèves engendré par autant de logements. Quid des routes ? Les embouteillages sont déjà fréquents dans la rue du général Leclerc et empêchent les habitants de la rue du Morbras de circuler facilement aux heures de pointe. Cela ne fera qu'empirer avec ce projet. Quid du paysage (champs, voie verte) ? Un ensemble immobilier trop urbain trancherait avec le caractère semi rural des lieux. Non aux barres d'immeubles de 4 étages. Oui à un ensemble immobilier RDC + 2 maximum, avec places de parkings suffisantes. À défaut, c'est tout le paysage du quartier qui changera et de nombreux départs seront à déplorer. Préservons le caractère semi rural de la queue en brie et la tranquillité des habitants. C'est ce qui fait son charme et pourquoi j'ai choisi de m'y installer il y a 2 ans. Ps : quid des entretiens des espaces verts ? Ok pour le fauchage raisonné et la nature préservée mais pas au détriment des administrés. Les alentours du Morbras sont impraticables, idem pour les trottoirs côté jardiland. Le parc des impressionnistes est quant à lui est en friches et infesté de guêpes... sans compter que les jeux installés pour les enfants ne sont ni attrayant ni adapté (structure en bois = échardes). Pourquoi ne pas avoir fait un coin jeu similaire à celui près de la mairie ? La taxe foncière de notre ville fait partie des plus élevées du département... À quoi servent nos impôts ? Avons nous droit qu'à payer et nous taire ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@12 - Cc - La Queue-en-Brie

Organisme : Habitant

Date de dépôt : Le 28/07/2024 à 21:58:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Plu modifie

Contribution :

Bonjour La commune connaît actuellement de nouveaux projets immobiliers pourquoi pas mais ces projets entraînent une augmentation de la population et des infrastructures non adaptées exemple les écoles L inspecteur d académie ne va pas faire d ouverture de classe pour l école Lamartine donc de nouveau logement entraînerait une surpopulation dans les classes sauf s il est prévenu des écoles dans les prochaines constructions De plus notre commune change et perd de son côté campagne avec de la verdure Arrêtons de bétonner à outrance notre commune

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@13 - Marie - Sucy-en-Brie

Date de dépôt : Le 28/07/2024 à 23:40:02

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre la modification du PLU chemin de la montagne la Queue en Brie

Contribution :

Pendant l'été, la mairie change le PLU chemin de la montagne à la Queue en Brie. C'est une honte!
JE SUIS CONTRE! Des immeubles plus hauts, des habitants en plus, des voitures en plus, donc des embouteillages. C'est une attitude vile.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@14 - Estelle - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 28/07/2024 à 23:53:14

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Refus catégorique du projet

Contribution :

La commune de La Queue-en-Brie n'a cessé de changer, en mal, depuis une vingtaine d'années. Elle devient trop abondante avec tous les problèmes que cela engendre (trafic abondant sur les routes à tout heure de la journée, agressivité des gens, problème de squats des parkings en soirée, trafic de drogues dans les quartiers résidentielles bien que Monsieur le Maire vous aimez tant le nier). Vous ne cessez jamais de vouloir construire et donc d'augmenter la population mais vous n'apportez pas les solutions qui vont avec. Les transports, les écoles, les voiries et le poste de police sont INSUFFISANTS à la situation. Le sentiment d'insécurité est de plus en plus grandissant. Avant de vouloir plus de monde, adaptez déjà la commune à la situation actuelle, qui n'est plus acceptable. Il ne fait plus aussi bon vivre à La Queue-en-Brie. Ceux qui en ont vu l'évolution saurons vous le dire. À l'heure actuelle je suis dégoûtée d'une ville que j'aimais tant, et vous y contribuez avec ces projets dont le principal but est d'agrandir votre notoriété. Accroître pour accroître n'est pas la solution. Pensez au bien être de vos concitoyens.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@15 - Benjamin - Noiseau

Date de dépôt : Le 29/07/2024 à 07:40:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Voirie

Contribution :

Autant de logements vont accentuer les embouteillages. Les routes ne sont pas adaptées pour absorber une augmentation de flux aux heures de pointe.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@16 - Salmeron Pascale - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 29/07/2024 à 11:27:58

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre la construction de 500 logements

Contribution :

Je suis contre la construction de 500 logements chemin de la montagne ala queue en brie

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@17 - Salmeron Alisson - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 29/07/2024 à 11:31:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Refus

Contribution :

Contre la construction de 500 logements à la queue en brie. Contre le nouveau PLU

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@18 - Valerie - Sucy-en-Brie

Date de dépôt : Le 29/07/2024 à 13:54:24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Modification plu

Contribution :

Non à la modification du plu. Arrêtez de bétonner et de tout modifier sans arrêt et de faire ça durant les congés. Assumez au moins....

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@19 - Tribalet Anne Sophie - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 29/07/2024 à 14:05:58

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non au projet du chemin de la montagne

Contribution :

Bonjour, Nos enfants sont déjà dans des classes surchargées dans les écoles élémentaires. Il en est de même au collège. Comment allons-nous faire sans nouvelle structure ? Ce quartier de la Queue en brie, avec la proximité de la liaison douce fait partie des derniers endroits où nous pouvons encore nous promener au calme.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@20 - Martin - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 31/07/2024 à 18:51:17

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non au changement du PLU

Contribution :

Le réaménagement de la zone industrielle de la Montagne est une bonne chose mais la création de 460 logements semble disproportionnée les infrastructures sont elles suffisant dimensionnées. Sachant que la population actuelle de la Queue en Brie est d'environ 40% de couples avec enfant(s), où vont être scolarisés les potentiels 184 enfants ? Est-il prévu le développement des transports en commun pour limiter l'usage de la voiture au Caudaciens ? Il sera préférable d'avoir une modification PLU qui protège plus les espaces verts que le bétonnisation des espaces.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@21 - Alexandre - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 31/07/2024 à 19:53:43

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Restons sur des pavillons pour garder une harmonie

Contribution :

Bonjour, Nous passons à 460 logements, ce qui fera en moyenne 1000 personnes et donc une tranquillité de quartier bouleversée. Pourquoi ne pas rester sur 200 logements avec plus d'espace vert plutôt que tout bétonné.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@22 - Gregory - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 01/08/2024 à 18:42:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non à la construction de 500 logements chemin de la montagne

Contribution :

Il faut arrêté les constructions et réfléchir à d'autre solutions ! Non au lotissement du chemin de la montagne !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@23 - Rodrigues - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 03/08/2024 à 21:14:30

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Construction logements chemin de la montagne

Contribution :

Nous contentons sur la construction des logements, car cela engendrera une augmentation de la circulation ainsi qu'une pollution sonore, une dangerosité pour les habitants.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@24 - Aziz - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 03/08/2024 à 23:52:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis d'un caudacien

Contribution :

Bonjour Je ne pense pas que la modification du PLU apportera du positif à la ville. Le PLU de 2017 est déjà assez ambitieux avec un peu plus de 200 logements mais doubler encore ce nombre est juste de la folie? sans nouvelles infrastructures, Bien cordialement

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@25 - FRASCA Flavia - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 16/08/2024 à 11:55:48

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet immobilier Chemin de la Montagne

Contribution :

Bonjour, Le 18 juin dernier, j'ai assisté à la réunion publique présentant le projet immobilier prévu Chemin de la Montagne, à la Queue-en-Brie. J'ai été abasourdie en découvrant l'ampleur de ce projet démesuré situé sur cette route déjà fort fréquentée en raison du lotissement tout en haut de celle-ci. Le PLU approuvé en février 2017 prévoyait la construction de 200 logements. Le PLU modifié en février 2024, passé sous silence, annonce un projet de plus de 450 logements, deux fois et demi plus de ce qui avait été acté en 2017. Actuellement, dès 17h la route qui traverse le village en passant par Jardiland jusqu'à la D4 et inversement est totalement embouteillée. Je n'ose imaginer ce que cela pourrait devenir avec une moyenne de mille véhicules supplémentaires à raison de deux voitures par logement. Quant au Chemin de la Montagne, celui-ci connaît déjà un trafic soutenu avec des automobilistes roulant à grande vitesse, peu respectueux du STOP. Qu'advierait-il si mille véhicules supplémentaires empruntaient cette route matin et soir? Et la sécurité dans tout ça? Ce ne serait plus vivable! Il est prévu une piste cyclable mais je plains ceux qui oseront y circuler. La ville de la Queue-en-Brie est-elle suffisamment équipée en infrastructures pour accueillir autant de nouveaux habitants concentrés sur cette zone? Qu'en est-il des transports publics? Le bus 207 et le car 437 seront-ils renforcés? Les crèches, les écoles, le collège vont-ils pouvoir absorber l'arrivée d'autant d'enfants? Cela fait 36 ans que je réside rue Lech Walesa depuis mai 1988. J'ai choisi de m'y installer avec ma famille pour sa tranquillité et la nature que la ville offrait à ses habitants. Ces dernières années, de nombreuses constructions ont vu le jour, des immeubles comme des zones pavillonnaires. Aujourd'hui, de nouveaux chantiers d'immeubles sont en cours sur le domaine de l'Hôpital des Murets. De même, le long de la D4 six immeubles sont en construction. Jusqu'où le maire de la Queue-en-Brie et Grand Paris Sud Est Avenir comptent-ils aller? Pour toutes ces raisons, je m'oppose formellement à ce nouveau PLU modifié et au projet immobilier disproportionné qui nous a été présenté. Souhaitant que ma contribution soit prise en considération. Bien cordialement Flavia FRASCA

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@26 - vanessa - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 16/08/2024 à 13:23:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : plu chemin de la montagne

Contribution :

Pourquoi modifier de 200 a 400 logements c'est trop regardez le nombre de logements sur la nationale 4 c'était déjà beaucoup trop et ca va très mal vieillir et surtout la queue en brie n'a aucun commerce mettez déjà en valeur l'existant avant de construire davantage

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@27 - Vincent - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 23/08/2024 à 18:03:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Un PLU et un projet immobilier démesuré et inadapté

Contribution :

La Queue-en-Brie serait-il un centre névralgique à côté duquel je serais passé et qui justifierait un tel projet immobilier chemin de la Montagne ? Nous nous y sommes installés il y a 7 ans pour ses espaces verts et le calme qu'ils procurent. Depuis, les projets immobiliers foisonnent et, alors même que ces logements ne sont pas livrés (voire vendus ?), on repart sur un nouveau projet, destructeur de verdure, et en prime démesuré au regard de sa localisation :- Il y a déjà régulièrement des logements à vendre dans ce quartier : qu'est-ce que 467 logements de plus vont apporter à part effondrer le prix de l'immobilier dans ce quartier ?- Le chemin de la Montagne est très mal desservi par les transports et à l'écart de tout commerce : dans quel monde 467 foyers seraient intéressés de s'installer ici ?- Dans chemin de la Montagne, on entend "chemin" et à juste titre car il fait l'objet d'un rétrécissement à hauteur du n°2, qui ne permet le passage que d'un seul véhicule à la fois : comment cette voirie serait adaptée à la circulation de 467 foyers supplémentaires, surtout aux heures de pointe ? Et le carnaval va commencer dès l'ouverture du chantier avec les allées et venues des pelleuses et camions de chantier ...- Le carrefour de la rue Sébastopol avec les rues du 8 Mai 1945 et Jean-Jaurès est déjà saturé aux heures de pointe, ce qui entraîne des embouteillages dans la rue Sébastopol. Avec ce projet démesuré, ces bouchons vont s'étendre à la rue du Général Leclerc, puis au chemin de la montagne et à la route de Combault. On ne pourra même plus sortir du chemin de la Montagne pour aller à Pontault-Combault. Une autre voie d'accès à ce projet de lotissement était initialement prévue puis apparemment annulée, quelle solution de désengorgement est prévue ?- Une place de stationnement par logement sera clairement insuffisante. Ce quartier étant justement mal desservi par les transports, les foyers de 2 personnes ou plus auront nécessairement deux véhicules, ce qui va engendrer des stationnements sauvages chemin de la montagne qui va encore d'avantage impacter la circulation déjà difficile, sans parler des nuisances visuelles liés à ces stationnements sauvages. Le projet initial de 200 logements était bien suffisant. Là c'est n'importe quoi, rien n'est réfléchi ni étudié pour prendre en compte les contraintes du quartier. Je suis farouchement opposé à ce projet.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@28 - CEDRE Association - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 24/08/2024 à 20:51:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : avis des services de l'état

Contribution :

Nous demandons que les avis des services de l'état soient joints au dossier s'il y en a eu. Merci

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@29 - Stéphanie - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 26/08/2024 à 08:02:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non à la modification

Contribution :

- Plus de 1000 voitures en plus zone du Chemin de la montagne- Encore plus d'embouteillages- Encore plus d'engorgement des rues- Une surpopulation des enfants dans les classes car aucune école n'est construite. Je suis contre ce projet de construction gigantesque dans le Chemin de la Montagne qui amènera avec 467 logements plus de 1000 voitures et plus de 1500 personnes dans notre ville déjà saturée.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@30 - Sy - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 26/08/2024 à 08:38:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre l'engorgement de notre ville LQB

Contribution :

Comment est ce possible de vouloir accueillir autant de nouvelles personnes alors meme que les bouchons sont deja énormes sur les heures de pointes? Les classes d'école sont deja surchargées, les infrastructures transports et sportives sont deja loin d'être suffisantes (quid des « gymnases »). Les abords de l'hôpital ont deja été détruits pour de nouvelles constructions, que peut bien avoir a y gagner la mairie pour accepter une nouvelle destruction de la ville ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@31 - Annick - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 26/08/2024 à 09:14:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non à la prison Noiseau

Contribution :

La queue en brie et Noiseau vont être lourdement affectées par ces infrastructures. Il y a suffisamment de friches industrielles pour faire cela ailleurs.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@32 - thierry - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 26/08/2024 à 11:29:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : modification du PLU

Contribution :

ou sont les études sur l'impacte sur la circulation / les services publiques. je suis bien sur contre la modification

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@33 - Claire - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 26/08/2024 à 15:04:26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Interrogation sur nouveau projet Chemin de la Montagne

Contribution :

Je ne comprends pas pourquoi le projet qui représentait environ 200 logements en 2017 passe désormais à près de 500 logements sans même prévoir de nouvelles routes (1 seule voie d'accès qui sera surchargée), ni de nouvelles infrastructures (école, centre de loisir...), pour accueillir ces nouveaux habitants (petits et grands). Sans parler des nuisances sonores, et autres difficultés de circulation pendant toute la durée des travaux (2 ans minimum) pour le voisinage dont je fais partie.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@34 - Paulin Véronique - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 27/08/2024 à 22:46:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pas de logement supplémentaires

Contribution :

De nombreux programmes sortent déjà de terre avec une problématique pour l'accueil des enfants dans les écoles, dans le collège, dans le lycée. Manque d'infrastructures sportives également. Plus de logements sans infrastructures d'accueil supplémentaires

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@35 - Karen - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 30/08/2024 à 17:17:44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre la mise en place du nouveau PLU

Contribution :

Bonjour Je vous fais part de mon non intérêt quant à ce projet de révision du plu Le fait d ajouter de nouveaux logements sur cette zone en plus de tous les projets de l'hôpital et de la RN4 en cours n augure pas de bonnes conditions pour notre ville si paisible Pourquoi cela alors que nos transports en commun et des places de parking manquent et quid des commerces de proximité qui ferment ... la queue en brie ville nouvelle dortoir ?NON Karen Becu riveraine en proximité de ce projet de révision

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@36 - CACHET Sylviane - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 31/08/2024 à 16:37:26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet de construction chemin de la Montagne

Contribution :

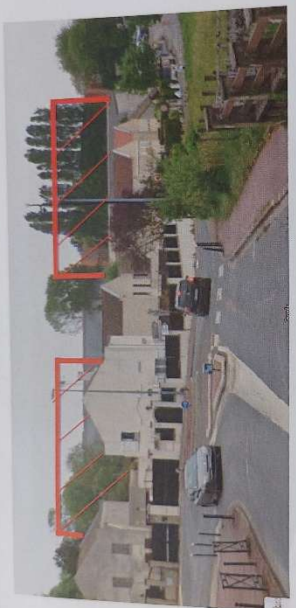
Riverains du chemin de la Montagne , nous sommes contre ce projet d'une envergure considérable avec des immeubles donnant directement sur nos maisons

Pièce(s) jointes(s) :

le 11/07/2024 et le 15/09/2024

Les constructions de plus de 15m seront visibles jusqu'au vieux village

Le chemin de la montagne représente un dénivelé naturel de 14m. Les bâtiments de plus de 15m implantés sur les hauteurs du chemin de la montagne vont surplomber les quartiers alentours.



Vue des constructions depuis de la Rue du Général Leclerc



Projet chemin de la montagne

ervations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@37 - Sylviane - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 31/08/2024 à 17:14:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet de construction chemin de la Montagne

Contribution :


Riverains du chemin de la Montagne , nous sommes contre ce projet d'une envergure considérable avec des immeubles donnant directement sur nos maisons

Pièce(s) jointes(s) :


le 11/07/2024 et le 13/09/2024

Les constructions de plus de 15m seront visibles jusqu'au vieux village

Le chemin de la montagne représente un dénivelé naturel de 14m
Les bâtiments de plus de 15m implantés sur les hauteurs du chemin de la montagne vont surplomber les quartiers alentours



Vue des constructions depuis de la Rue du Général Leclerc



Projet chemin de la montagne

ervations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@38 - Huguette - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 31/08/2024 à 17:23:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

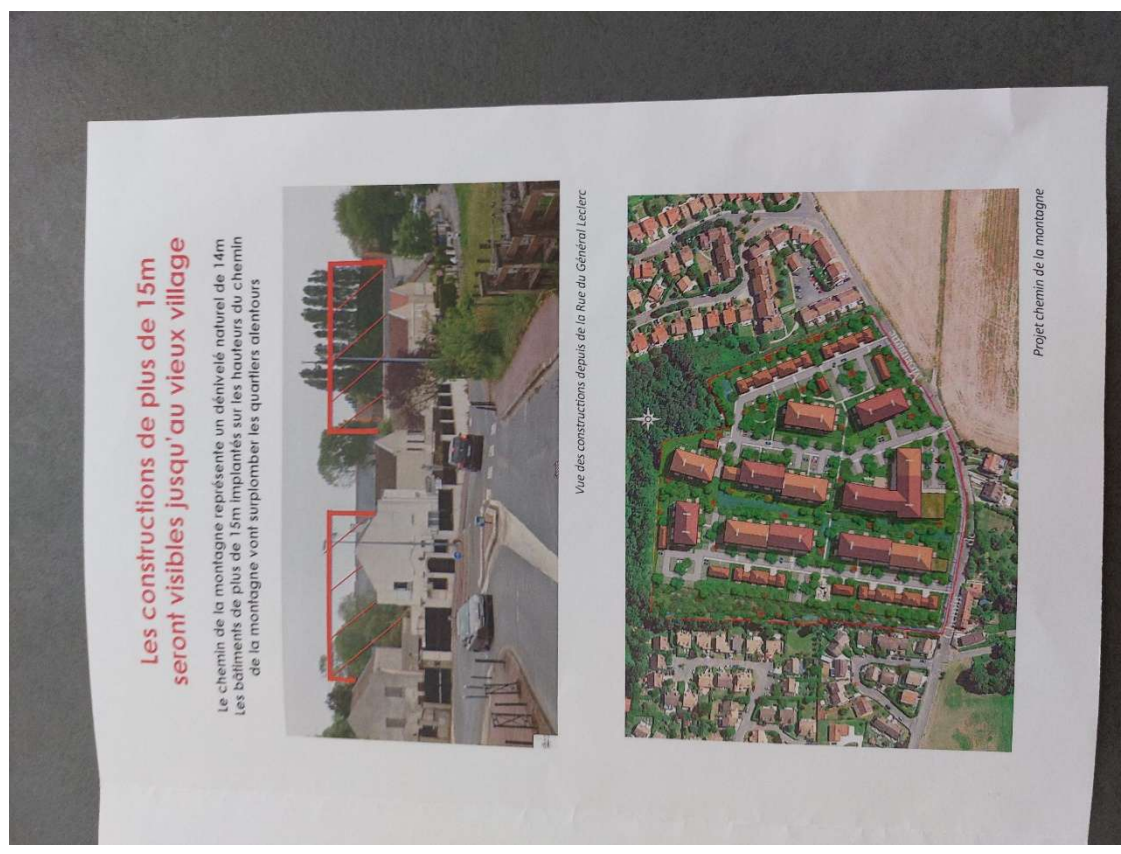
Objet :Projet de construction chemin de la Montagne

Contribution :

Riverains du secteur, nous sommes contre ce projet d'une envergure considérable avec des immeubles venant dénaturer complètement le quartier, l'environnement et détruire une zone naturelle

Pièce(s) jointes(s) :

Observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 11/07/2024 et le 15/09/2024



ervations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@39 - Da Silva Fabiao Mélanie - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 01/09/2024 à 11:45:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Mécontentement

Contribution :

Proposer 400 logements qui donnerons vue sur nos jardins ou maison respectives, supprimer les espaces verts alors que La queue en brie est ce base une campagne en ville et c'est ce qui fait son charme nous sommes contre ! Faire des logements mais pas des crèches alors que c'est une grosse pagaille de ce coter c'est un peu abuser le problème va être encore pire dans les années à venir. Proposer un potager qui ne nous sera pas accessible super idée encore ça. Une circulation encore plus dangereuse que ce qu'elle n'est déjà a l'heure actuelle. Faire le changement du PLU en plein été pour que personne ne réagisse c'était l'idée première ? Enfin bon nous pourrions parler de ce sujet des heures et des heures mais cette construction n'a ni queue ni tête et va juste engendrer d'autres problématique dans les années, mois à venir à la suite

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@40 - isabelle - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 01/09/2024 à 11:50:55

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : nombreuses Remarques concernant le projet de modification n°1 PLU de La Queue en Brie

Contribution :

Riverains de la rue Lech Walesa, nous nous posons de nombreuses questions restées en suspens alors que mon mari a assisté à la réunion publique d'information à la Maison pour Tous de La Queue-en-Brie. Nous avons, depuis de nombreuses années, des problèmes de canalisation, et donc d'évacuation d'eau usée, dans la copropriété "Domaine e la Pierre Lais". Nous nous questionnons donc sur le branchement sur un réseau vétuste et déjà saturé. Nous avons acheté notre maison en 1997 car elle était située dans un quartier calme et avec peu de vis-à-vis. Or, si ce projet immobilier aboutit, nous allons encore devoir subir de nombreuses nuisances sonores et visuelles puisque notre maison est située en contre-bas de la parcelle concernée. Les 12 immeubles de plus de 15 mètres de hauteur en surplomb de nos habitations et va donc créer un effet zone idéale pour les trafics (limitrophe de la Seine et Marne donc hors de la juridiction des policiers du Val de Marne) Elle va donc perdre beaucoup de valeur immobilière si nous souhaitons la vendre. Pratiquant de façon très régulière la marche à pieds, nous empruntons tous les jours de le chemin de la montagne. Le trottoir y est très étroit et 3 personnes ne peuvent pas se croiser dessus. Il y a donc un risque encore plus important puisque, si le projet voit le jour, la circulation automobile et à deux roues va augmenter de façon exponentielle. Les enfants du quartier situé en amont du chemin de la montagne se rendant à pieds à l'école Jean Jaurès et au collège Jean Moulin courent déjà un risque certain. De plus je vous rappelle que l'école Jean Jaurès est saturée. Les enfants devront sûrement se rendre ailleurs donc en voiture ou en bus payant. Les habitants du chemin de la Pompe peuvent en parler. La rue Lech Walesa est une petite rue étroite dans laquelle il est parfois difficile de stationner. Or, nous avons pu constater dans les nouvelles constructions alentours (rue Germaine Tillon et rue du Chemin Vert, notamment), les places de stationnement ne sont jamais suffisantes pour les nouveaux riverains. Ils vont donc venir se garer dans notre rue ou dans l'allée de la Fontaine qui est, elle aussi, une petite rue étroite dans laquelle les piétons ne seront pas en sécurité. Enfin, nous sommes très inquiets quant aux répercussions des travaux de démolition et de construction sur la structure même de notre maison. Vous n'êtes pas sans connaître la nature argileuse des sols sur lesquels nos maisons ont été bâties, donc très sensibles aux modifications de terrain.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@41 - Olivier - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 01/09/2024 à 11:59:29

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Modification PLU

Contribution :

Je suis contre cette modification qui va plus que doubler le nombre d'habitations normalement prévues, et qui va faire apporter au minimum 800 véhicules en plus sur une petite route. Donc énormément de bruit et de désagréments pour les résidents actuels du chemin de la montagne.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@42 - GROSJEAN MICHAUT ISA - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 01/09/2024 à 12:56:17

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre la modification du PLU de La Queue en Brie

Contribution :

Riveraine de la rue Lech Walesa, je suis totalement opposée à ce projet ; sommes-nous certains que toutes les conséquences d'un projet d'une telle ampleur ont bien été mesurées ?- circulation : déjà très dense à ce jour dans le village et ses alentours (bouchons fréquents le matin de bonne heure et à partir de 16h30), on ne peut imaginer un minimum de 500 véhicules supplémentaires dans ce secteur.- sécurité : les trottoirs du chemin de la montagne sont très étroits, ceux de la rue du Général Leclerc également. Pour se rendre à pied à l'école Jean Jaurès (ou à l'arrêt de bus le plus proche), les enfants de ces nouvelles constructions devront emprunter cet itinéraire dangereux et mal sécurisé. Le stop situé à l'intersection de la rue Lech Walesa n'est que très rarement respecté et un afflux de véhicules empruntant ce passage augmentera forcément le risque d'accidents (matériels et corporels).- infrastructures : comment les écoles, collèges pourront accueillir les nouveaux élèves ? sans parler des crèches (Marie Verdure étant la seule crèche municipale à ce jour) où il est déjà bien difficile d'obtenir une place aujourd'hui pour 60 disponibles. - pollution du site : pourquoi ne pas rendre publics les rapports d'expertise qui auraient été effectués sur le site ? (bâtiments mais également et surtout le sol).- hauteur des immeubles : pourquoi construire des immeubles si hauts alors que la plupart des constructions actuelles (y compris sur La Queue en Brie) sont en R+2 ? En conclusion, j'espère que Monsieur le Maire (via GPSEA) sera sensible à tous les arguments développés dans cette page réservée aux contributions. N'est-il pas de son devoir de veiller au bien-être de ses habitants ? il me semble que le slogan de La Queue en Brie est depuis des années : "la ville à la campagne" ...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@43 - Peggy - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 01/09/2024 à 13:44:21

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Modification PLU

Contribution :

Je suis contre cette modification qui entraînera beaucoup plus de circulation sur une route incapable d'accueillir tout ces automobilistes

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@44 - Grandjean Audrey - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 01/09/2024 à 13:51:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non à la modification du PLU

Contribution :

Les 200 nouveaux logements prévus dans cette zone sont largement suffisants, il est anormal de vouloir en réaliser plus du double d'autant plus par la construction d'immeubles. J'ai passé toute mon enfance jusqu'à mes 19 ans à la Queue en Brie et j'y suis revenue adulte en tant que propriétaire pour son cadre calme et naturel. Ce n'est pas dans l'ADN de cette ville de construire un quartier aussi chargé, qui nous privera du calme que l'on recherche en habitant ici. De plus, les valeurs de cette ville sont notamment de protéger les arbres et de préserver la nature et vous compter en détruire pour construire une route et des bâtiments. Planter de jeunes arbres en contrepartie ne permettra jamais de remplacer des arbres anciens puisqu'ils captent beaucoup moins de CO2. Sans compter qu'une dizaine d'immeubles à l'un des endroits les plus haut de notre ville est une aberration. Ils seront visibles de loin et nuiront au paysage de tous les lotissements environnants... Non, Monsieur le maire, je vous en conjure ne cédez pas à l'appel de l'argent et gardez l'esprit de notre "ville à la campagne". Merci de votre attention.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@45 - Chapellier Gwendoline - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 01/09/2024 à 14:57:03

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Projet du chemin de la montagne

Contribution :

Le projet de construction chemin de la montagne est un frein pour notre paisible coin de campagne, recherché par tant de caudaciens. Je ne suis pas en accord avec ce projet. Infrastructures (école, hôpitaux, pas de gare, pas de parkings corrects...) et transports en commun insuffisants (déjà en nombre inférieur), pas assez de parkings dans la zone (rue de Stockholm, rue Lesch Walesa...), vie culturelle inexistante pour un nombre aussi important de logements annoncés (+1500 caudaciens environ).

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@46 - Estelle - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 01/09/2024 à 19:03:09

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet inacceptable

Contribution :

Nous sommes contre le projet de 467 logements!!! Au départ c'était 200 logements et on était d'accord malgré la crainte niveau circulation. Passer à 467 logements...ou vont se garer les gens, quelle école pour les enfants et quelle hauteur pour les bâtiments ?Nous avons acheté à la queue en brie pour sa tranquillité, surtout ce quartier... la tranquillité...ce sera terminée !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@47 - Sigot Laurine - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 01/09/2024 à 20:32:37

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre la modification PLU

Contribution :

Je ne souhaite pas que le patrimoine naturel soit abimé, ni que des logements soient construits car cela ferait beaucoup trop de monde dans cette zone, où nous n'avons déjà pas beaucoup de places pour nous garer. Pareillement, la possibilité d'une rue construite juste derrière mon logement est détestable, et détruirait la tranquillité du quartier.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@48 - Labbé Annick - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 01/09/2024 à 20:35:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Plu la queue en brie

Contribution :

Je suis contre la modification du plu chemin de la montagne. Il va anéantir le bois préservé contenant de multiples espèces d'animaux sauvages, écureuils, hérissons, oiseaux, renards, chouettes... que je vois ou entend chaque jour. De plus aucune information fiable sur le nombre de logements prévus ? 400 ou 200 ? Quelles sont les écoles ? Ou passe la route? Les infrastructures pour accueillir plus de monde entre autres médicales ? Je suis profondément contre.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@49 - SIGOT DIDIER - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 01/09/2024 à 20:35:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre la modification du PLU

Contribution :

Je suis contre cette modification qui n'apporte rien pour pour les habitants actuel, et surtout la destruction de sites boisés, et sa faune. C'est inadmissible.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@50 - Sigot Valérie - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 01/09/2024 à 20:40:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre la modification du PLU

Contribution :

Les derniers projets en cours n'ont pas fait l'objet d'une communication claire. De nombreux logements et constructions sont déjà en cours sur la commune. Il serait judicieux d'attendre l'intégration de ces nouveaux habitants au lieu de risquer la surpopulation et des infrastructures qui seront insuffisantes. Déjà actuellement, des problèmes de stationnements existent : qu'en sera-t-il avec près de 1000 véhicules supplémentaires ? (Sachant qu'il y a au moins 2 véhicules par foyer aujourd'hui). Enfin, pourquoi dénaturer notre commune ? Il reste quelques zones "vertes" et vous voulez les détruire. D'autres zones aujourd'hui à l'abandon seraient plus judicieuses à l'accueil de tels projets. Je désapprouve totalement.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@51 - Ouazizi Faiza - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 02/09/2024 à 15:54:24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Un non sens

Contribution :

Pas contre la construction de logements mais pourquoi autant ? Parce que sinon le budget n'est pas équilibré après le rachat des parcelles et dépollution de la zone... et donc AU MÉPRIS des riverains, des futurs habitants, on construit un BEAUCOUP TROP GRAND n'importe quoi ou les gens vont s'entasser avec une unique voie d'accès qui est le chemin de la montagne déjà très étroit... quid de la capacité d'accueil des écoles jaures et gournay à proximité pas extensibles, des infrastructures de la ville déjà très pauvres ... du trafic sur le chemin de la montagne mais aussi dans le quartier... de la tranquillité du quartier et l'intimité des riverains qui vont voir 2 immeubles surplomber les jardins ... des logements oui mais moins, dans le respect des riverains et de l'écosystème.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@52 - carole - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 02/09/2024 à 18:03:14

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : contre la modification du plu chemin de lal montagne

Contribution :

non aux 447 logements qui vont rendre notre paisible havre de paix en quartier infernal. je viens d'acheter un pavillon pour fuir un quartier de Villiers trop chargé et bruyant ce n'est pas pour retrouver ça ici. Je suis absolument contre et de plus une partie sera déboisée et les arbres sont notre oxygène. 200 logements oui... 447 non non et re non. Je veux garder mon cadre de vie.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@53 - Franck - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 02/09/2024 à 18:57:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet

Contribution :

Contre

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@54 - Doud - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 02/09/2024 à 20:34:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre la modification du plu de la queue en brie

Contribution :

Je souhaiterai préserver le cadre de vie du quartier du chemin de la montagne

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@55 - Dupire Philippe - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 02/09/2024 à 20:55:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non au nouveau Plu de 500 logements

Contribution :

Ne pas modifier le Plu de base ou il y aura la construction de 200 logements Si nous passons à 500 logements : Il y aura des problèmes de voisinage, des incivilités et un trafic de voitures puisqu'il faudra la construction d'une école qui sera située rue de stocklom... adieu la tranquillité et le chant des oiseaux

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@56 - Dupire Adrien - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 02/09/2024 à 21:02:56

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non au projet 500 logements

Contribution :

plu de 200 logements :ok500 logements : adieu la tranquillité et bonjour la circulation dans la rue et l'implantation d'une école rue de Stockholm ...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@57 - Dupire Françoise - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 02/09/2024 à 21:05:32

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non au Plu de 500 logements

Contribution :

Ok pour 200 logements Non pour 500 logements qui vont apporter des incivilités, beaucoup de circulation et la construction d'une école : adieu la tranquillité....

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@58 - Fanny - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 02/09/2024 à 21:42:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Modification PLU de la queue en brie

Contribution :

CONTRE la construction de 467 logements dans le quartier du chemin de la montagne

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@59 - Michel - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 02/09/2024 à 21:59:15

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Modification PLU de la queue en brie

Contribution :

CONTRE la construction de 467 logements dans le quartier du chemin de la montagne

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@60 - Christelle - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 02/09/2024 à 22:30:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : CONTRE le nouveau projet de construction de logements sur le site du chemin de la montagne

Contribution :

Ce projet comportait initialement 200 logements. La modification du PLU en prévoit plus du double ! Rien ne justifie une telle augmentation totalement déraisonnable, si ce n'est le gain financier au mépris de la tranquillité des habitants de ce quartier. C'est inacceptable. De plus, la hauteur des logements prévue (R+4) est bien trop élevée, surtout qu'il s'agit de l'endroit le plus haut de la commune. Les bâtiments seront bien trop visibles, défigurant cette partie de la ville. Ils offriront une vue plongeante sur les pavillons environnants. Des logements R+2 seraient bien plus raisonnables et acceptables, comme cela se fait majoritairement aujourd'hui. Concernant le stationnement, vu la pauvreté des transports en commun sur la commune, chaque logement disposera vraisemblablement d'au moins 2 véhicules. En prenant en compte les autres véhicules de fonction et ceux des visiteurs, on se rend vite compte que le nombre de places prévu est largement insuffisant (1 par logement). Et concernant la circulation dans ce quartier, rappelons que le chemin de la montagne restera la seule voie d'accès au quartier puisqu'il n'en sera pas prévu d'autre. Son étroitesse et le flot de nouveaux véhicules ne manqueront pas de provoquer d'importants problèmes de circulation. Enfin ce nouvel afflux de population risque de faire déborder les écoles et collèges de la ville. En conclusion, le quartier du chemin de la montagne est aujourd'hui au calme et tourné vers la nature. Les habitants du quartier ne veulent pas de changement. Or, la construction d'un tel projet aurait des incidences notables sur l'environnement et la vie des habitants du quartier. Nous y croisons régulièrement renards, écureuils, oiseaux, batraciens, hérissons ... et c'est ce qui fait notre bonheur. La Queue en Brie : « la ville à la campagne » ... mais pour combien de temps encore ?

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@61 - Benfedila Sarah - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 03/09/2024 à 20:28:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition

Contribution :

Je m'oppose à la modification du plu de la queue en brie qui prévoit la construction 467 logement dans le quartier du chemin de la montagne au lieu de 200 prévu initialement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@62 - Muller Martine - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 04/09/2024 à 11:14:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet chemin de la Montagne

Contribution :

Ce projet ne respecte pas le cadre dans lequel il s'inscrit. Le quartier du chemin de la Montagne est une zone pavillonnaire constellée de surfaces agricoles et boisées. Le projet qui prévoit autant de constructions massives en R+3+combles n'a pas sa place dans ce tissu pavillonnaire. Les 467 logements annoncés ne peuvent pas être absorbés d'un point de vue de la circulation automobile. La Queue-en-Brie est très mal desservie du point de vue des transports communs, chaque famille a 2 voire 3 voitures : comment une rue de la taille du chemin de la Montagne va-t-elle absorber un flux du près de 1000 véhicules supplémentaires compte tenu de son étroitesse et surtout d'un seul accès possible ? Les habitants de La Queue-en-Brie ne bénéficient pas d'un beau centre-ville avec des commerces attractifs comme les villes voisines ; ils ont besoin de leur véhicule pour se déplacer car les transports sont rares (en moyenne 2 bus par heure par ligne). S'ils ont choisi d'y vivre et en particulier dans ce quartier, c'est uniquement pour le calme et le caractère bucolique du lieu. Ce projet leur retirerait même ce seul avantage !! Par ailleurs, où tous les véhicules de ce projet vont-ils se garer puisque le PLU ne prévoit plus qu'une seule place de parking pour 60m² ? La gestion de l'eau est également problématique car le ru voisin déborde régulièrement et entraîne la chute de murs chez les habitants de la rue Lech Waleza en contre-bas ; ce projet n'améliorera pas le drainage de l'eau. Qu'en est-il de la faune et de la flore du site ? Des écoles seront-elles créées ? Bref, ce projet est beaucoup trop dense pour ce site et son environnement. Loin d'être contre un projet résidentiel à la place de la zone d'activité, il faut prendre en compte son environnement, ses riverains et revenir à un projet bien plus absorbable de 200 logements maximum comme le projet initial le prévoyait. Les habitants se sentent trompés par cette consultation se déroulant en plein été au moment où les gens se sentent moins concernés ou en vacances mais ils ne sont pas dupes de la méthode. Revoyez votre projet en diminuant drastiquement le nombre de logements et il sera accepté par la population.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@63 - Sergio - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 04/09/2024 à 16:55:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Modification PLU chemin de la Montagne

Contribution :

Je suis contre

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@64 - Aurélie - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 04/09/2024 à 18:27:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposé à la modification

Contribution :

Habitante du quartier de la Pierrelais dont fait parti le chemin de la montagne, ce projet, positif sur certains points (dépollution des sols) me semble cependant très imposant quant à l'endroit où il est implanté. Il s'agit d'une zone pavillonnaire où l'on trouve un esprit ville/campagne avec champs/bois/chevaux ... La rue du chemin de la montagne est sans issues, il y a déjà beaucoup de circulation. Le stationnement proposé avec les appartements ne compte que très peu de place de parking. Le dernier quartier d'habitation construit zone de la montagne en 2000 montre 20 ans après que le stationnement est très compliqué. Certains foyer ont 2 à 3 voitures avec 1 place réservé seulement ou aucune. Le nombre d'immeubles et leur capacité est considérable et impactera la valeur des maisons notamment pour ceux ayant acheté il y a quelques années quand les prix du marché étaient extrêmement haut. Le quartier propose au moins la moitié des logements avec un bailleur social. Il y a plusieurs immeubles avec uniquement des zones piétonnes et espaces verts. Ce qui peut sembler agréable sur le papier peut également faire écho aux cités construites dans cette idéales et qui sont maintenant des zones non sécuritaire. Le projet mérite d'être repensé.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@65 - Frédéric - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 04/09/2024 à 18:37:13

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet chemin de la montagne

Contribution :

Propriétaire et habitant dans le quartier, je suis opposé à la modification proposée. En achetant un bien dans le quartier nous payons également la qualité de vie liée au quartier notamment en ayant consulté le PLU. La modification à 500 logements, en partie pour des raisons financières est inacceptable. Les écoles à proximité sont de plus déjà très remplies et la carte scolaire de la ville ne correspond plus à des écoles de "quartier". Deux énormes projets sont déjà en train d'être finis à la queue en brie. Un nouveau de 500 logements est-il nécessaire ? Questionnement également sur l'impact sur la taxe foncière.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@66 - Pierre - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 04/09/2024 à 20:39:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : CONTRE la construction de 467 logements dans le quartier du chemin de la montagne

Contribution :

CONTRE la construction de 467 logements dans le quartier du chemin de la montagne

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@67 - Christophe - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 04/09/2024 à 20:43:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : construction la queue en brie

Contribution :

Je suis contre la construction de 500 logements chemin de la montagne a la queue en brie !!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@68 - Charlotte - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 04/09/2024 à 21:06:26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non aux 467 logements

Contribution :

La route de Combault est déjà hyper dangereuse car trop de véhicule roulant à vive allure ! Déjà pas assez de stationnement dans cette ville, et surtout pour nous depuis l'arrivée de l'Ephad, habitant le lotissement du Hameau des Pommiers nous avons beaucoup de difficultés pour stationner. Beaucoup d'embouteillage le soir au vieux village, cela ne ferait qu'aggraver la situation. Et surtout pas assez de transport et de commerce de proximité pour accueillir autant de monde !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@69 - Carlos Miguel - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 04/09/2024 à 21:06:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non au nouveau PLU

Contribution :

Rester sur le project de base

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@70 - JANNIER Nicolas - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 04/09/2024 à 22:11:44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Nouvelles constructions rue de la montagne

Contribution :

Bonjour Étant Caudacien depuis de nombreuses années, j'appréciais beaucoup cette ville pour son aspect verdoyant et petit village alors même qu'elle était située proche de communes bétonnées. La tendance est de plus en plus à l'urbanisation et c'est très décevant. Il faut absolument concerver cet aspect plaisant et reposant. Il n'est pas possible de modifier le PLU afin de favoriser ce type de construction. Cordialement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@71 - Vinois Mathilde - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 04/09/2024 à 22:13:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non au 467 logements chemin de la montagne

Contribution :

Non au 467 logements chemin de la montagne

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@72 - Nicoleta - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 05/09/2024 à 00:11:56

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non aux 467 Longement !

Contribution :

Nous sommes pas d'accord avec cet décision

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@73 - OLIVEIRA Georges - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 05/09/2024 à 08:46:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre la modification du PLU Chemin de la Montagne

Contribution :

Bonjour, Par la présente déposition, je souhaiterais que le projet immobilier prévu sur le Chemin de la Montagne à la Queue en Brie soit revenu. En effet, la construction de 467 logements sont prévus alors que le projet initial n'en comptait de 200. Pourquoi un tel changement? Il est évident que l'ampleur de ces constructions vont apporter son lot de désagréments pour tout un quartier :- Paysage urbain dégradé par la hauteur des immeubles de 4 étages, - Voie de circulation embouteillée, trafic plus dense (Chemin de la Montagne) et gênée par le stationnement, dû par le manque de places de parking attribuées à ces nouveaux logements- La tranquillité altérée (vis à vis sur les maisons voisines, circulation plus dense,)- Espaces naturels et boisés diminués sans respecter les espèces protégées- Les infrastructures ne seront plus adaptés pour autant d'habitants arrivant sur la ville (écoles, collège, équipements sportifs..) Les enjeux financiers prévalent ils sur la tranquillité d'un quartier? Nous comprenons qu'il faille construire des logements mais pas d'une telle envergure, il nous semble que 200 logements serait plus raisonnable et conviendrait à tous. En espérant que cette déposition et action ne soient pas vaines... Cordialement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@74 - GOMES José - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 05/09/2024 à 09:46:32

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre la modification du PLU de la Queue-en-Brie pour 467 logements au lieu de 200 prévu

Contribution :

Bonjour, Je souhaite faire part de mon mécontentement concernant la modification du PLU de la Queue-en-Brie pour 467 logements au lieu de 200 prévu. En plus de modifier ce PLU de façon discrète, aucune information n'a été donnée concernant la prise en charge d'un tel flux supplémentaire de voitures sur le chemin de la montagne, on parle de plus de 1000 véhicules supplémentaires !!! Des changements également sur la hauteur des bâtiments mettant en péril le vis à vis des résidences voisines... Quid des transports publics ? Beaucoup de questions pour un projet qui semble vouloir être imposé en dépit de toute logique ! Merci de nous donner des réponses concrètes car notre inquiétude est très grande et nous suivrons de très près le déroulement de ce projet. Cordialement, José Gomes

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@75 - Heringuez Bruno - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 05/09/2024 à 10:25:09

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Modification plu

Contribution :

Encore une fois nous allons entasser la population. Nous allons supprimer des espaces verts. Il sera facile après de dire : les voitures sont mal garées Les enfants ne bougent pas assez normal il n'y a plus d'espace. Nous souffrons de la chaleur normal moins d'arbres. Ces habitations sont loin des transports, commerces. Et que dire des perturbations que nous allons subir pendant plusieurs années. Bruit, poussière, circulation...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@76 - Thepaut Chantal - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 05/09/2024 à 11:02:39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre ce projet

Contribution :

J ai fait part lors de la présentation au publié de ce projet de mon profond désaccord. Celui ci dépasse très largement le projet initial puisque que l' on passe de 200 habitations a plus de 400. Nous avons été très nombreux a observer que l'étroitesse du chemin de la montagne allait créer une gestion incontrôlable des flux de voitures et de leur stationnement. Cela va de plus dénaturer un peu plus l'environnement et la tranquillité non seulement des riverains mais plus largement des Caudaciens face à l accroissement des programmes immobiliers récemment réalisés ou en passe de l etre. Et qu'en est il des structures scolaires, culturelles et sportives pour accueillir tous ces nouveaux arrivants ???? Et les transports ????? On est bien loin du slogan de "la ville a la campagne" qui m a fait choisir mon lieu de résidence. Je suis donc totalement opposée à ce projet tel qu il nous a été présenté.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@77 - Élise - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 05/09/2024 à 18:03:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Chemin de la montagne la queue en brie

Contribution :

Je suis totalement contre la construction de nouveaux logements chemin de la montagne à la queue en brie tant que de nouvelles écoles ne sont pas en mesure d'accueillir nos enfants ! Ainsi que des moyens de transport pouvant faire face a l'augmentation de la population !Je m'oppose à ce que cela se fasse dans les conditions actuelles !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@78 - Jack - Noiseau

Date de dépôt : Le 05/09/2024 à 20:30:21

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non projet chemin de la montagne LQB

Contribution :

Village saturé Manque infrastructures Population trop dense dans une enclave Nombres voitures à prévoir impensable Stop au béton a la queue en brie Promesses d'arbres plantés non réalisé sur la ville après bétonnage intensifs

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@79 - Alexandre Da Silva - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 05/09/2024 à 22:01:25

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition a la construction de 400 logement rue de la montagne a la queue en brie

Contribution :

Rue de la montagne. Est tranquille sans accident ni danger donc avec 400 habitants en plus je crains que cela ne perdure.et les infrastructures comme les écoles ou autre ne pourrons pas être en capacité de subvenir a tout ce monde en plus.et sans compter la vue que cela aurait avec une déforestation partielle.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@80 - Marie - Sucy-en-Brie

Date de dépôt : Le 06/09/2024 à 06:10:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non à la modification du PLU de la Queue en Brie

Contribution :

Respectons notre cadre de vie. Ce projet rajouterait des embouteillages monstrueux, entre autres problèmes. Aucune infrastructure prévue pour résoudre les problèmes de surpopulation. Non à la modification du PLU.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@81 - Vanessa - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 06/09/2024 à 20:36:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non aux nouvelles construction

Contribution :

Les constructions doivent respecter le paysage actuel. Il faut un nouveau collège ainsi qu'une primaire et une école maternelle afin de faire face à l'afflux d'enfants supplémentaires

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@82 - Noe - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 06/09/2024 à 21:03:15

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non à la construction

Contribution :

Stop les construction

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@83 - Brahimi Hadda - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 07/09/2024 à 15:47:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet du chemin de la montagne

Contribution :

Un tel projet va dénaturiser le système naturel, sachant qu'il y a beaucoup d'animaux qui y vivent depuis des années, ce projet va porter atteinte à la tranquillité des gens et une augmentation de présence humaine et de véhicules encombrant ce beau quartier calme et agréable à vivre

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@84 - Iorenzo - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 07/09/2024 à 16:00:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : défavorable

Contribution :

je suis défavorable

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@85 - Sylvain - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 07/09/2024 à 16:10:01

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Modification PLU chemin de la montagne

Contribution :

Bonjour, Je suis opposé à cette modification du PLU sans concertation et sans consentement avec les riverains de la zone impactée, il faut soit rester sur le projet initial de 200 logements, soit revoir tout le PLU avec les personnes concernées. Il n'est pas permis de détruire des zones boisées ni même de construire des immeubles qui se verront depuis nos habitations et bloquant la vue sur les arbres, sans compter sur la tranquillité du quartier qui en sera impacté. J'espère que les élus locaux feront le nécessaire avant qu'il ne soit trop tard et avant les prochaines municipales !

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@86 - M-Y - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 07/09/2024 à 16:56:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Problème modification PLU Chemin de la Montagne

Contribution :

Entre autres : cela va poser un énorme problème aux riverains en ce qui concerne le stationnement et la circulation !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@87 - Patrick - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 07/09/2024 à 18:48:47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet chemin de la montagne

Contribution :

Observations : Pourquoi modifier le PLU pour pouvoir construire plus de 200 logements que la commune est déjà saturé au niveau du service public ? Construire des bâtiments R+4 alors que cette partie de la commune est essentiellement des R+2
Proposition : construction de bâtiments R+2 et plus de maisons individuelles comme autour du projet

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@88 - FRANCAVILLA Romeo - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 07/09/2024 à 19:12:43

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre la modification du PLU de la Queue en brie chemin de la montagne

Contribution :

Il est inadmissible de créer 460 logements alors que le PLU d'origine prévoyait 200 logements environ ! 460 logements fera environ 700 véhicules supplémentaires chaque matin et soir qui vont circuler alors que nos routes sont saturés. De + il y aura 25% de logements sociaux mais en réalité + que 75% car le BRS est du logements social déguisé. Construire des logements sur des sols pollués n'est pas forcément une bonne idée non plus. Nous habitons dans la tranquillité, mais au final ce sera l'extension de la délinquance Parisienne qui va s'y installer ! NOUS SOMMES CLAIREMENT CONTRE CETTE MODIFICATION !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@89 - Maëlys - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 07/09/2024 à 19:27:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet chemin de la montagne

Contribution :

Observations : je constate qu'avant La Queue-en-Brie était une ville à la campagne et maintenant elle devient une ville de plus en plus peuplé.La Queue-en-Brie va devenir une ville avec de grands immeubles et beaucoup d'embouteillage.Propositions : Limité la hauteur des bâtiments à R+2. Mettre plus de pavillons plutôt que des immeubles.Construction de d'écoles et de parcs.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@90 - Jean-Pierre - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 07/09/2024 à 19:36:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Modification PLU La Queue en Brie

Contribution :

Je suis contre la modification du PLU qui prévoit la construction de 467 logements dans le quartier du Chemin de la Montagne. Cela engendrera une augmentation importante des flux de véhicules et de la pollution dans une infrastructure déjà saturée. Par ailleurs ce projet s'accompagne de la destruction d'un espace boisé et y détruira la biodiversité.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@91 - Mathias - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 07/09/2024 à 19:46:09

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Toujours "PLU" s

Contribution :

Nous avons choisis d'être caudaciens avec ma femme afin d'y élever nos enfants. Pour son cadre tranquille, ses espaces verts et un développement de l'urbanisme maîtrisé en comparaison de ses villes voisines, La Queue en Brie, c'est un petit bout de campagne dans le Val de Marne. Ce projet immobilier est complément démesuré et vient modifier le visage de la commune en ajoutant des milliers d'habitants et de voitures supplémentaires dans un secteur qui ne pourra pas absorber le stationnement. Je ne parle pas de la hauteur des immeubles pour son voisinage, des espaces verts rasés et de la manière dont le PLU a été modifié en plein été. Luttons pour que ce projet n'aboutisse pas et que la voix des caudaciens puisse être entendue.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@92 - Clara - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 07/09/2024 à 20:44:44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Projet du chemin de la montagne

Contribution :

Observations : La ville de la Queue en Brie a été pendant très longtemps surnommée « la ville à la campagne », c'est pourquoi nous aimons notre ville. Avec ces travaux de prévu ce surnom ne sera plus utilisé. Pourquoi construire autant d'immeubles ? On manquera d'écoles, de parcs, de routes, de stationnements. Des bouchons vont se créer dans notre ville. Les transports vont être bombés de monde. Les animaux qui peuplent nos forêts, où vont-ils aller ? Nos arbres vont être détruits par les constructions... Prépositions : Construire des immeubles R+2 maximum ou des maisons. Préserver la tranquillité des habitants. Avoir des places de parking suffisantes pour les habitants et les visiteurs. Reconvertir la zone en parc sera plus judicieux.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@93 - Anthony - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 08/09/2024 à 09:37:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Contestation de la modification du PLU

Contribution :

Notre commune est appréciée pour son cadre de vie paisible, et un tel projet risquerait d'engendrer une densification urbaine excessive, des nuisances, ainsi qu'une pression accrue sur les infrastructures locales (écoles, routes, services publics).De plus, l'impact environnemental de cette construction serait néfaste pour les espaces naturels qui font le charme de notre ville.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@94 - yoël - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 08/09/2024 à 11:41:39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : PLU Chemin de la montagne La Queue En Brie

Contribution :

Orchestré par le gouvernement « loi n° 2013-569 du 1er juillet 2013 » et « l'ordonnance N° 2013-638 du 18 Juillet 2013 relative au contentieux de l'urbanisme », Il est facile de comprendre que la Queue En Brie doit rentabiliser sa commune en faisant pousser des logements bien souvent au détriment du confort de vie des habitants. Construire « oui » mais pas jusqu'à pénaliser les habitants en place depuis de nombreuses années et ceux qui ont emménagé récemment dans cette commune, venus y habiter pour des raisons de confort de vie, agréable à vivre avec des espaces verts conséquents en adéquation avec la densité de logements. Pour ma part, après 15 ans de recherche d'un bien immobilier avec mes exigences sur l'environnement, j'ai fini par trouver en 2024 un logement à LA QUEUE EN BRIE, je suis tombé amoureux dès ma 1ère visite car ce logement est face à un bois, apportant une vraie qualité de vie, paisible, calme, des oiseaux, écureuils, renards, perruches etc .. que des bons ingrédients pour une vie paisible dans ce secteur. Ma décision d'acquisition a été guidée en majeure partie sur ces paramètres. Avant ma décision d'acquisition, en Août 2023, J'ai bien évidemment appelé les services techniques de l'urbanisme de la Queue En Brie pour me renseigner sur d'éventuels projets. Les informations qui m'ont été apportées sont les suivantes : Aucun projet de construction n'est prévu Aucune modification n'est prévue dans cette zone Mais dans le temps et suivant le Maire en place, il n'est pas impossible qu'il y ait des changements, en tout cas pour le Maire qui en place actuellement, il n'existe aucun projet. Confiant de ces informations, je suis passé à l'acte de l'acquisition. En JUILLET 2024, quelques jours après mon emménagement, j'ai pris connaissance du projet de construction dans ma zone d'habitation par « tract » rédigé par une association de riverains contestataires. Ma stupeur a été foudroyante. Je me retrouve propriétaire d'un bien dont l'environnement risque de changer défavorablement à mon insu. J'ai également appris que ce projet a commencé à germer en 2016/2017. Vers 2016/2017, il était question dans ce projet du « Chemin de la montagne », de construire 200 logements ainsi qu'une route conduisant à un établissement public (Ecole primaire) dont les zones classées en « N » ont été déclassées en « NL ». Pour cette « route » et « l'établissement public », les riverains se sont mobilisés en faisant une pétition de contestation sur les nuisances que cela allait générer si proches des habitations. A l'époque, Monsieur le MAIRE a entendu et pris en considération la requête des riverains et le projet a été mis en sommeil. Aujourd'hui en 2024, le projet du « Chemin de la montagne » dont les paramètres ont changé notamment sur le nombre de logements passé à 460, fait à l'unanimité des contestataires notamment sur le nombre de logements (200 OUI, 460 NON). Concernant la création de « la route + l'établissement scolaire NON », rappelez-vous, dans une concertation publique, Monsieur le Maire a annoncé qu'il n'y aurait pas de construction de « route » ni « d'établissement scolaire ». Pour conclure, nous demandons expressément à Monsieur le MAIRE, les collectivités locales, de prendre en considération notre demande qui nous fera encore plus aimer notre commune.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@95 - Patrick - La Queue-en-Brie

Organisme : Ras

Date de dépôt : Le 08/09/2024 à 14:04:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Plu la quête en brie

Contribution :

Je suis contre ce projet ou du moins pour si on revient au projet initial avec le PLU initial et non doublé comme le nouveau projet ,je ne veux pas de bâtiments de plus de 2et. Et il faut Qu ils aient un parking sous terrain.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@96 - Anis - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 08/09/2024 à 17:56:47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Modification du plu de la queue en brie

Contribution :

Je ne souhaite pas la modification du plu et la construction de 467 logement . Je suis venu à la queue en brie pour la tranquillité et éviter les villes urbaine où j'ai vécu avec beaucoup d'habitant et de bruit . La ville est bien actuellement avec ça tranquillité et les lieux boisés . Vous allez faire fuir les propriétaires si vous arrêter pas de construire des immeubles et abîmer la beauté de cette ville avec ça verdure . Au heures de pointe il est impossible de se garer et de circuler sur cette route . Devant l'école il est pas possible de se gérer sinon on a une amende . Avec le nombre d'habitant qui va augmenter il faudra construire une nouvelle école pour les petits et construire un parking pour arriver à l'heure à l'école . Cette ville est petite et ne fera que causer des problèmes si cette modification et si les constructions d'immeubles se poursuive . Cordialement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@97 - Philippe - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 08/09/2024 à 17:57:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Intérêt au changement de plu?

Contribution :

Bonjour je ne vois pas l'intérêt d'un changement de plu compte tenu des infrastructures déjà en place dans ce quartier...comment les écoles caudaciennes vont pouvoir accueillir autant d'enfants...les stationnement hormis d'obliger à faire construire 2 parkings minimum par appartements...les hauteurs des immeubles me semble bien trop hautes pour garder un visuel correct...Le r+2 semble amplement suffisant pour garder une certaine homogénéité avec le quartier...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@98 - Amandine - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 08/09/2024 à 18:02:32

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition à la modification du PLU

Contribution :

La ville à la campagne, tel est le slogan de notre ville. Certes, depuis plusieurs années, nous penchons de plus en plus du côté de la ville que de la campagne; MAIS on réussissait quand même à préserver un bon nombre d'espaces verts et à maintenir une atmosphère semi-rurale type d'un village à taille humaine et relativement paisible. Ce projet détruirait cet équilibre, en sacrifiant la tranquillité des lieux et des habitants, en dénaturant le paysage, et sans anticipation aucune de l'impact sur la circulation, ni de l'insuffisance évidente des infrastructures et commerces environnants, etc etc. Cette modification est une aberration et n'est pas compatible avec la préservation de la (déjà fragile) qualité de vie à La Queue-en-Brie.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@99 - Roulic Sebastien - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 08/09/2024 à 18:10:29

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Zone déjà trop urbanisée et densité routière dépassée

Contribution :

La queue en brie est une ville à la campagne comme j'aime l'appeler depuis 50 ans que j'y vie, ce nouveau projet va encore urbaniser toujours plus la ville et densifier le trafic routier qui est déjà bien compliqué à l'heure actuelle. 500 logements c'est au minimum 750 nouvelles voitures sur nos routes déjà surchargées matin et soir. Je suis contre ce projet.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@100 - Thierry - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 08/09/2024 à 18:15:48

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre la modification du PLU de la queue en brie

Contribution :

Nous ne voulons pas que c'est 467 logements soient construits à côté de chez nous. Cela créerait des nuisances sonores ainsi que des nuisances de Parking .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@101 - Dufour Sendrine - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 08/09/2024 à 18:17:27

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre la modification du PLU de la Queue en Brie

Contribution :

Nous ne voulons que les 467 logements soient construits à côté de nous. Nous avons acheté pour être tranquille et au calme Et Mr le maire nous n'avez pas à prendre ses décisions pour les gens sans en avoir fait par en amont

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@102 - JOËL - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 08/09/2024 à 18:26:09

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet chemin de la montagne

Contribution :

Orchestré par le gouvernement « loi n° 2013-569 du 1er juillet 2013 » et « l'ordonnance N° 2013-638 du 18 Juillet 2013 relative au contentieux de l'urbanisme », Il est facile de comprendre que la Queue En Brie doit rentabiliser sa commune en faisant pousser des logements bien souvent au détriment du confort de vie des habitants.Construire « oui » mais pas jusqu'à pénaliser les habitants en place depuis de nombreuse années et ceux qui ont emménagé récemment dans cette commune, venus y habiter pour des raisons de confort de vie, agréable à vivre avec des espaces verts conséquents en adéquation avec la densité de logements. Pour ma part, après 15 ans de recherche d'un bien immobilier avec mes exigences sur l'environnement, j'ai finis par trouver en 2024 un logement à LA QUEUE EN BRIE, je suis tombé amoureux dès ma 1ère visite car ce logement est face à un bois, apportant une vrai qualité de vie, paisible, calme, des oiseaux, écureuils, renards, perruches etc .. que des bons ingrédients pour une vie paisible dans ce secteur. Ma décision d'acquisition a été guidée en majeure partie sur ces paramètres. Avant ma décision d'acquisition, en Août 2023, J'ai bien évidemment appelé les services techniques de l'urbanisme de la Queue En Brie pour me renseigner sur d'éventuels projets. Les informations qui m'ont été apportées sont les suivantes :Aucun projet de construction n'est prévu Aucune modification n'est prévue dans cette zone Mais dans le temps et suivant le Maire en place, il n'est pas impossible qu'il y ait des changements, en tout cas pour le Maire qui en en place actuellement, il n'existe aucun projet.Confiant de ces informations, je suis passé à l'acte de l'acquisition.En JUILLET 2024, quelques jours après mon emménagement, j'ai pris connaissance du projet de construction dans ma zone d'habitation par « tract » rédigé par une association de riverains contestataires. Ma stupeur a été foudroyante.Je me retrouve propriétaire d'un bien dont l'environnement risque de changer défavorablement à mon insu.J'ai également appris que ce projet a commencé à germer en 2016/2017.Vers 2016/2017, il était question dans ce projet du « Chemin de la montagne », de construite 200 logements ainsi qu'une route conduisant à un établissement public (Ecole primaire) dont les zones classées en « N » ont été déclassées en « NL ». Pour cette « route » et « l'établissement public », les riverains se sont mobilisés en faisant une pétition de contestation sur les nuisances que cela allait générées si proches des habitations. A l'époque, Monsieur le MAIRE a entendu et pris en considération la requête des riverains et le projet a été mis en sommeil. Aujourd'hui en 2024, le projet du « Chemin de la montagne » dont les paramètres ont changés notamment sur le nombre de logements passé à 460, fait à l'unanimité des contestataires notamment sur le nombre de logements (200 OUI, 460 NON). Concernant la création de « la route + l'établissement scolaire NON », rappelez-vous, dans une concertation publique, Monsieur le Maire a annoncé qu'il ni aurait pas de construction de « route » ni « d'établissement scolaire ». Pour conclure, nous demandons expressément à Monsieur le MAIRE, les collectivités locales, de prendre en considération notre demande qui nous fera encore plus aimer notre commune.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@103 - Dominique - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 08/09/2024 à 18:27:15

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre cette construction

Contribution :

La taille de cette construction est disproportionnée (trop de logements, trop de véhicules) pour un quartier déjà saturé de véhicules (pas assez de places de parking).

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@104 - Liebskind David - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 08/09/2024 à 18:27:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Je ne suis pas d accord

Contribution :

Je suis formellement opposé à ce projet initialement prévu pour environ 230 lots et non plus de 500.
C est inacceptable au vu des aménagements déjà sous dimensionnés de la ville.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@105 - Thierry - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 08/09/2024 à 18:33:21

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre la modification du PLU de Lacurie

Contribution :

Nous sommes contre la modification du PLU de la queue en brie, car cela va nous créer des perturbations sur les parkings ainsi que des nuisances sonores. Nous ne voulons pas de ces 467 logements.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@106 - Devolder Enguerran - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 08/09/2024 à 18:50:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre la modification du PLU de 94510

Contribution :

Habitant dans le quartier en face de l'hôpital, je suis contre la modification du PLU de la Queue en Brie qui prévoit la construction de 467 logements (12 immeubles) dans le quartier du chemin de la montagne au lieu de 200 prévus initialement. Tant pour des raisons de circulation que pour des raisons de capacité d'infrastructures ou pour des raisons visuelles dans le paysage urbain.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@107 - Tungtrac - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 08/09/2024 à 19:19:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Modification du PLU

Contribution :

Je suis contre le projet de construction des 467 logements dans le quartier du chemin de la montagne.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@108 - Sarah - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 08/09/2024 à 20:02:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Concertation sur la modification n1 PLU

Contribution :

Je m'y oppose.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@109 - GILBERT Eleonore - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 08/09/2024 à 20:08:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Plu

Contribution :

Non au déboisement Non aux trop nombreux logements Non à leur hauteur Nom au nombreux véhicules à venir

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@110 - DUZER Nathalie - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 08/09/2024 à 20:10:03

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Plu la queue en brie

Contribution :

Bonjour. Je m'oppose au projet des 460 logements en construction prévus Chemin de la montagne à La queue en brie. 200 logements seraient largement suffisants pour la commune et ses écoles.
Nathalie Duzer 46 rue de Stockholm 94510 La queue en brie

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@111 - Rémy - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 08/09/2024 à 20:14:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : PLU LA QUEUE EN BRIE

Contribution :

Je m'oppose au projet des 460 logements prévus en construction Chemin de la montagne à La queue en brie.200 logements seraient largement suffisants pour la commune et ses écoles.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@112 - Sandrine - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 08/09/2024 à 21:05:27

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre toutes ces modifications

Contribution :

Non a ces changements sans penser a tous les caudaciens qui se verront encore plus lésés, par manque de transports, places de parkings, circulations difficiles et sans compter nos enfants qui sont déjà plus de 30 par classe. Assez de ce AA maire qui en fait qui n'en fait qu'à sa tête !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@113 - Mazzola Serge - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 08/09/2024 à 21:39:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Concertation PLU la Queue en Brie

Contribution :

Je suis opposé à la modification du PLU pour la construction de 467 logements supplémentaires (chemin de la montagne). Dans le cas où les services publics tels que les écoles et transports en commun ne soient pas mis en corrélation et si des espaces verts seraient détruits.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@114 - HAMI Dalila - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 09/09/2024 à 09:06:56

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Refus du projet de construction de 467 logements au chemin de la montagne

Contribution :

Je suis contre le projet de construction de 457 logements dans le quartier du chemin de la montagne, vous allez détruire le charme de cette ville et causer des embouteillages en route. Et je suis contre la destruction de la zone naturelle boisée, les écoles seront blindées sachant que les enfants de la maternelle sont actuellement entre 26 et 27 enfants par classe c'est déjà énorme comme chiffre et pénible pour les maîtresses. Détruire le charme de cette ville avec esprit compagne n'est pas acceptable.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@115 - JEAN - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 09/09/2024 à 12:51:25

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre la construction de nouveaux logements

Contribution :

Je suis contre la construction de nouveaux logements sur ce secteur : cela va devenir invivable et nous quitterons cette ville.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@116 - Michael - Chevry-Cossigny

Date de dépôt : Le 09/09/2024 à 13:10:30

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le nouveau projet chemin de la montagne

Contribution :

Un projet si grand , complètement démesuré, qui va entraîner des complications de stationnement de circulation. D'infrastructures et de vis à vis

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@117 - Nathalie - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 09/09/2024 à 13:18:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : PLU LA QUEUE EN BRIE

Contribution :

Je m'oppose fermement au projet de construction de 460 logements prévus chemin de la montagne et surtout au projet de route qui va avoir lieu derrière nos maisons situées rue de Stockholm à LA QUEUE EN BRIE. Les 200 logements prévus dans le 1er projet sont suffisants pour les infrastructures existantes. Merci de prendre en compte l'avis des résidents limitrophes à ce projet.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@118 - christine - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 09/09/2024 à 14:05:25

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : opposition au projet

Contribution :

Je m'inscris en complet désaccord avec ce projet immobilier d'envergure. Aucune commune n'envisage désormais des lotissements R+2. C'est une hérésie que d'y penser à la Queue en brie. Une envie de population plus importante à des fins électoralistes ! Des dessous de table par un promoteur ? Tout ceci sera bien entendu étudié de près si le projet voit le jour. Nous sommes suffisamment avisés pour étudier le dossier le cas échéant et ce avec l'aide d'urbanistes et avocat. Il s'agit d'un endroit déjà urbanisé avec les lotissements. Il conviendrait d'y aménager un parc de verdure. Un PLU ne s'actualise pas en plein été et surtout il ouvre la parole avec les habitants (réunions publiques, ateliers de concertation, questionnaire en ligne...). Quid des équipements publics scolaires devant cet afflux de population ? Quid de la dépollution du site ? Nous nous mobiliserons, à l'identique de ce qui est fait à Noiseau pour la prison, pour mettre un terme à ce projet d'une équipe municipale en mal de projets concrets pour ses habitants, ceux déjà présents.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@119 - FRANCAVILLA Thierry - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 09/09/2024 à 14:43:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre la modification du PLU du chemin de la montagne

Contribution :

Bonjour, je ne suis pas contre un projet d'habitation au chemin de la montagne, mais contre la modification du PLU qui double le nombre d'habitation ! Qui va MULTIPLIER PAR 5 le passage du chemin de la montagne, celui ci ne sera plus un chemin mais une avenue ! Dans toute la Queue en brie, les constructions des dernières années sont sur 2 niveaux maximum et pourquoi devrions nous accepter des édifices de 4 niveaux sur un terrain en montée en + ! Le charme de La Queue en Brie disparaît totalement ! Nous y habitons pour la tranquillité, mais là avec 460 logements supplémentaires, cela fera entre 700 véhicules à minima jusqu'à 1000 supplémentaires qui circuleront par jours ! Alors que 490 places de parking seulement sont prévu ! Où vont se garer le surplus de véhicules ? Les visiteurs ? Sans parler des 25% de logements sociaux + une bonne partie du reste en BRS (BAIL REEL SOLIDAIRE) QUI N EST RIEN DE + QUE DU LOGEMENT SOCIAL DEGUISER !!! soit + de 70% du programme en logements sociaux dans un secteur calme et paisible. Les sols sont poluer Il faut également arrêter avec ses grands bâtiments et penser au changement climatique, et aux évacuations d'eau, car déjà sans ce projet, le bas du chemin de la montagne a déjà connu des inondations! Pour conclure, ce terrain, si il y a projet, pourrai et devrait accueillir entre 40 et 60 pavillons et un ou 2 bâtiment de 2 niveaux maximum. Soit 150 logements environ ce qui est déjà beaucoup.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@120 - Ninisach - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 09/09/2024 à 15:32:59

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Quel dommage !!!

Contribution :

Le charme de ce quartier est sa tranquillité, son calme et la diversité de la faune et la flore. Avec les enjeux climatiques et écologiques qui sont primordiaux de nos jours, comment pouvons nous envisager la destruction d'une zone boisée? Cela sera un désastre pour tous ces animaux que nous voyons au quotidien dans nos jardins : écureuils, renards, hérissons, pie, mésanges, peruches et j'en passe ! Certes les logements sont manquants mais pas au détriment de la nature. Les travaux seront insupportables pour tout le quartier ... Pas besoin de routes, pas besoin d'espaces publiques...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@121 - Dominique - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 09/09/2024 à 17:29:26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet immobilier du chemin de la montagne à la Queue en Brie

Contribution :

Je fais opposition au projet immobilier du chemin de la montagne à la Queue en brie qui consiste à construire des immeubles sur plusieurs étages (4 et 5 plus les combles) pour pas loin de 500 logements. Le projet initial consistait en la construction de 200 logements sur une hauteur limitée comme il se fait dans la commune. Un tel projet à cet endroit, qui plus est dans une commune telle que La Queue en Brie est inadmissible.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@122 - Chervy CVlaude - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 09/09/2024 à 18:37:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet immobilier chemin de la montagne

Contribution :

Je suis opposé à la construction de ces nouveaux logements : impact sur la zone de tranquillité des riverains actuels, impact sur les espaces verts existants, impact sur les infrastructures non prévues à ce jour (route, écoles, commerces), De plus; il sera facile ensuite de décréter qu'il doit être réalisée ou prolongée une voie d'accès ou de construire un parking et de ce fait d'impacter encore plus largement la ZAC de la Pierre Lais. Jusqu'à présent la commune semblait respecter les bâtiments R+2 , les accès routiers et les places de parking nécessaires, qu'elle continue !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@123 - Ducroq Bruno - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 09/09/2024 à 18:49:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : projet immobilier du Chemin de la Montagne

Contribution :

o Pourquoi modifier le PLU en période estivale? o Pourquoi modifier le PLU alors que le précédent ne prévoyait « que » 200 logements ? o Pourquoi faire un projet démesuré alors même que les programmes de la RD24 et l'hôpital ne sont pas encore finis ni totalement vendus ? o Pourquoi augmenter la hauteur des bâtiments alors que les projets actuellement en construction sur la ville sont des R+2 ? o Pourquoi construire des R+4 sur le point le plus haut de la ville créant comme des barres d'immeuble ? o Comment préserver la tranquillité avec autant de vis-à-vis sur les résidences voisines ? o Comment le trafic va être régulé avec plus de 1 000 voitures supplémentaires en circulation dans cette zone déjà lourdement embouteillée aux heures de pointe ? o Comment le chemin de la montagne va-t-il absorber un tel trafic alors même que la route est peu large ? o Est-ce qu'un renforcement des transports publics est prévu ? o Comment les voitures vont-elles être stationnées alors que seulement une place de parking est prévue par logement ? o Comment sera géré le stationnement qui va se déplacer dans les rues et les résidences voisines ? o Pourquoi construire des habitations sur un site pollué, quels sont les risques ? o Comment la pollution des eaux et de la nappe phréatique va être gérée ? o Comment la mairie compte-t-elle respecter les espaces naturels et les espèces protégées qui y vivent alors qu'elle supprime des espaces boisés ? o Pourquoi ne pas reconverter la zone en parc ? o Comment les écoles – collège – lycée vont pouvoir accueillir les nouveaux habitants ? o Est-ce que de nouveaux équipements sportifs seront prévus ? o Pourquoi les enjeux financiers prévalent sur la tranquillité d'un quartier ?

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@124 - Carole - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 09/09/2024 à 19:00:39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet chemin de la montagne

Contribution :

La pierre lais est déjà beaucoup densifiée (construction des logements rue du Chemin Vert) et avec le trafic route de combault pour éviter la N4 cela devient l'enfer en terme de nuisances.Et vous allez densifier encore et encore ! Ce n'est plus possible

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@125 - Séverine - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 09/09/2024 à 19:05:39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pourquoi modifier le PLU pour mettre plus de logements ?

Contribution :

Ce projet me semble démesuré, 200 logements cela semblait suffisant. Plusieurs bâtiments hauts de 15m vont dénaturer la paysage. Nous avons la chance d'avoir un bel espace forestier, un poumon vert, quel dommage de le raser. Et que va-t-il en être du trafic routier et des transports en commun, comment cela va-t-il est géré ? J'ai emménagé à la Queue en Brie pour ses espace vert et sa tranquillité, j'ai peur de perdre en qualité de vie.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@126 - Rudy - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 09/09/2024 à 19:19:18

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Annulation du projet de construction de 460 logement et de la ceation du nouvelle voie routiere

Contribution :

Bonjour, Je m oppose à la réalisation de 460 logements et d une nouvelle voie « liaison douce »

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@127 - Duzer Arthur - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 09/09/2024 à 19:31:25

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : PLU LA QUEUE EN BRIE

Contribution :

Je m'oppose au projet de constructions de 460 logements Chemin de la montagne et d'une route derrière les maisons rue de Stockholm.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@128 - DETRAIT Olivier - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 09/09/2024 à 19:31:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Modification PLU

Contribution :

Bonjour Cadacien du quartier de la Pierre Lais je suis en désaccord avec ce projet. Ce projet ne s'insère pas dans l'urbanisme local. Le projet de 200 logements était déjà suffisant à la vue des infrastructures locales tel que les routes et la voirie. Le trafic de la route de Combault apporte déjà suffisamment de nuisances aux riverains. Le projet prévoit un véhicule par logement, dans les faits le ratio est à minimum de 2 véhicules ce qui va représenter plus de 800 véhicules supplémentaires qui vont emprunter journalièrement ces voies déjà saturées. Le Chemin de La Montagne a une capacité insuffisante pour desservir les futures constructions à implanter. Le stationnement privatif est-il pris en compte ? On voit déjà une saturation des trottoirs pour le stationnement des véhicules en fin de journée. Le changement de typologie des bâtiments du projet ne s'insère pas dans l'existant. Le projet prévoit des bâtiments en R+4 alors que les habitations à proximité sont pavillonnaires ou en R+2. La modification du PLU va dénaturer ce quartier en permettant des constructions de logements par une densification non-maîtrisée du tissu urbain.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@129 - Beites Christelle - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 09/09/2024 à 19:51:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition projet immobilier

Contribution :

Étant habitante sur la queue en brie depuis 20 ans je refuse complètement un projet qui encombrerait visuellement notre quartier tranquille jusqu'à là Les enfants ont grandi dans un quartier serein et de toute évidence autant de construction dénaturera totalement Du passage de voitures incessantes et une charge de notre rue très étroite Je suis caudacienne et j'estime payer de gros impôts foncier pour être dans un quartier à hauteur de ceux ci Je refuse donc ce projet

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@130 - Steve - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 09/09/2024 à 20:21:18

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet de construction

Contribution :

Je m'oppose à ce projet de construction qui dessert la ville de La Queue-en-brie plutôt paisible jusqu'à présent. Je me pose des questions sur l'intérêt de ce projet immobilier dans un quartier où la circulation n'est pas adaptée à recevoir autant de futur véhicule et ainsi assurer la sécurité de toutes et tous.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@131 - Valerie - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 09/09/2024 à 20:26:29

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Chemin de la montagne

Contribution :

Nous sommes contre ce projet qui ne fera qu'engendrer une circulation surchargée pour les riverains ainsi que ces immeubles beaucoup trop haut c'est une honte!!!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@132 - Delphine - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 09/09/2024 à 20:49:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : MODIFICATION N°1 PLU DE LA COMMUNE DE LA QUEUE-EN-BRIE

Contribution :

CONTRE

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@133 - Marc - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 09/09/2024 à 20:54:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : CONCERTATION SUR LA MODIFICATION N°1 PLU DE LA COMMUNE DE LA QUEUE-EN-BRIE

Contribution :

Contre

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@134 - SANDRINE - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 09/09/2024 à 20:57:26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : CHEMIN DE LA MONTAGNE

Contribution :

Nous sommes arrivés dans cette commune y a 20 ans on nous promettait une commune à la campagne en ville, seul le profit vous intéresse avec la modification du PLU, N'y a t'il pas assez de construction (proche de l'hôpital, chemin vert qui a déjà eu un mal fou à se vendre), on a pas assez de médecin, même pas un pédiatre, ni des transports correctes et maintenant vous souhaitez dénaturer complètement cette ville, ou nous respirons encore ! Nous sommes contre cette modification.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@135 - Bastien - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 09/09/2024 à 21:32:13

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : CONCERTATION SUR LA MODIFICATION N°1 PLU DE LA COMMUNE DE LA QUEUE-EN-BRIE

Contribution :

Contre

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@136 - Hasimanjaka - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 09/09/2024 à 21:34:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non au projet 467 logement a chemin d ela montagne

Contribution :

Le projet pour créer des tours habitation sur chemin de la montagne nuira à la situation sur la queue en brie, cela créera des embouteillages au sein de la ville mais aussi un risque d'avoir une population qui ne sera pas bien cadrer comme on le voit et qu'on constate quand il ya des hautes tours multiples au sein d'un quartier .La Queue en brie est une jolie ville qui fait bon y vivre: ville calme, accueillante, population mixte mais en harmonie.De ce fait je suis bien obligé de me manifester pour le bien de notre commune.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@137 - Prieur Claire - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 09/09/2024 à 21:37:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : 467 logements chez de la montagne- la queue en brie

Contribution :

Tout à fait contre ce projet non approprié, qui va dénaturer le site et apporter son lot de nuisances. Le centre La Queue en brie doit conserver son âme "village " (site classé) et ce nouveau projet (un de plus) est celui de trop. STOP ! Respect pour notre environnement d'autant que les infrastructures ne sont pas en rapport. Merci

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@138 - Andréa Mickael - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 09/09/2024 à 21:50:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet immobilier Chemin de la Montagne

Contribution :

J'ai appris le projet immobilier qui se profile au chemin de la montagne. 467 logements supplémentaires à la Queue en brie en plus des autres projets immobilier qui sortent déjà de terre. La Queue en brie, durant ces dernières années à su se préserver d'une arrivée massive du béton afin de conserver sa quiétude. Au Plessis Tresive et à Villiers sur marne nous avons vu ce que la construction massive de nouveaux logements provoque. Les routes sont saturées, plus de places pour se garer, disparition des espaces vert. Est-ce ce que nous voulons pour notre ville ? Personnellement ma réponse est non. Je souhaite voire plus d'enfants dehors et moins de voitures sur les routes. Aujourd'hui, je m'adresse à vous à travers ce registre afin de vous faire part de mon souhait de voir le projet immobilier du chemin de la montagne revue à la baisse en terme de nombre de logements. Pourquoi pas le réétudier afin de préserver nos espaces verts et surtout notre ville que nous apprécions pour sa tranquillité.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@139 - Yannick - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 09/09/2024 à 21:51:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : La nature du projet est contestable

Contribution :

Le projet du chemin de la montagne ne poursuit aucun autre but que financier alors que les programmes alentours peinent déjà à être commercialisés. Un tel projet n'est pas acceptable, qui plus est dans l'environnement au milieu duquel il souhaite s'inscrire : aucune cohérence architecturale, taille démesurée et infrastructures environnantes sous dimensionnées. Vous avez ici la dernière étape avant qu'on envisage de bâtir l'équivalent de la grande tour du bois l'abbé à la place des vergers de Champlain.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@140 - MARC - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 10/09/2024 à 07:27:24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Refus de modification du PLU

Contribution :

Bonjour Monsieur, je m'oppose à la modification du PLU pour de nouvelles constructions qui plus est des tours d'immeubles. En effet les espaces verts existants doivent être conservés sur la commune de La Queue en Brie. Les infrastructures routières ne sont plus adaptées à recevoir en masse de nouveaux habitants cela va engendrer des bouchons et une pollution accrue de l'air d'où un impact sur la santé des Caudaciens.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@141 - Marella - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 10/09/2024 à 07:28:26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Logements du chemin de la montagne

Contribution :

Bonjour, Après les logements par centaines prévus dans l'hôpital des Murets, c'est maintenant sur le chemin de la montagne que vous prévoyez d'en ajouter. Je vous informe ne pas être favorable à ce projet qui implique beaucoup de circulation supplémentaire dans notre ville. Les voies ne sont pas prévues pour accueillir autant de monde. Il est déjà pénible de devoir être pris dans des bouchons tous les jours depuis les villes voisines pour atteindre mon domicile et vous souhaitez ajouter encore plus de pénibilité à ce trajet. J'ai choisi cette ville pour sa quiétude, sa préservation des espaces verts et son accessibilité. En intégrant autant de logements supplémentaires, vous allez dégoûter les habitants présents depuis de nombreuses années au profit qu'une autre population. Il aurait été plus judicieux à mon sens de faire revivre des entreprises et ainsi améliorer un bassin de l'emploi sur notre commune. Donc je dis NON à ce projet !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@142 - Marie - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 10/09/2024 à 08:11:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Questions sur la modification du PLU

Contribution :

Bonjour, En annexe les questions que je cautionne. En complément: - Merci de nous expliquer comment vous allez faire stationner pas loin de 1000 véhicules? En effet, par logement il y aura très certainement 2 véhicules. Par ailleurs comme vous le savez, les garages (des maisons) ne sont pas utilisés pour les véhicules la plupart du temps.- Quel type de population (si le projet abouti) vous allez intégrer? - Autre point: est ce que le tube de gaz transport est compatible avec votre projet? Avez vous sollicité l'exploitant afin de réaliser une étude de danger?- Avez vous fait une étude d'impact? En espérant que les riverains actuels seront entendus. Cordialement

Pièce(s) jointes(s) :

Document : RCDM - Tract PLU 2p (1).pdf, page 1 sur 2

La suite du projet prévoit

**Destruction d'une zone naturelle boisée
pour la création d'une route et d'un équipement
public**



Zone impactée par la destruction d'espace boisé naturel

L'association des Riverains du Chemin de la Montagne (RCDM)

A été créé par des riverains afin de préserver le cadre de vie du quartier du chemin de la montagne et de la commune afin d'engager tous les recours nécessaires contre ce projet démesuré. Elle a été déclarée à la préfecture du Val de Marne sous le numéro W942012286.

Vous pouvez nous soutenir



Suivez-nous : RCDM - Chemin de la montagne
<https://www.facebook.com/profile.php?id=61562441456646>



rcdm94510@gmail.com



QR code Lien Facebook



L'association des Riverains du Chemin De la Montagne



Vous alerte



La mairie profite de la période estivale pour modifier le Plan Local D'urbanisme

Contre la Modification du PLU de La Queue-en-brie
qui prévoit la construction de 467 logements (12
immeubles) dans le quartier du chemin de la
montagne au lieu de 200 prévus initialement

Une concertation publique est en cours jusqu'au 12/09/24

**Pour vous faire entendre
Donnez votre avis**



QR code Lien consultation

<https://www.registre-numerique.fr/concertation-plu-laqueue-en-brie/deposer-son-observation>

Document : RCDM - Tract PLU 2p (1).pdf, page 2 sur 2

Les Questions

- Pourquoi modifier le PLU en période estivale?
- Pourquoi modifier le PLU alors que le précédent ne prévoyait « que » 200 logements ?
- Pourquoi faire un projet démesuré alors même que les programmes de la RD24 et l'hôpital ne sont pas encore finis ni totalement vendus ?
- Pourquoi augmenter la hauteur des bâtiments alors que les projets actuellement en construction sur la ville sont des R+2 ?
- Pourquoi construire des R+4 sur le point le plus haut de la ville créant comme des barres d'immeuble ?
- Comment préserver la tranquillité avec autant de vis-à-vis sur les résidences voisines ?
- Comment le trafic va être régulé avec plus de 1 000 voitures supplémentaires en circulation dans cette zone déjà lourdement embouteillée aux heures de pointe ?
- Comment le chemin de la montagne va-t-il absorber un tel trafic alors même que la route est peu large ?
- Est-ce qu'un renforcement des transports publics est prévu ?
- Comment les voitures vont-elles être stationnées alors que seulement une place de parking est prévue par logement ?
- Comment sera géré le stationnement qui va se déplacer dans les rues et les résidences voisines ?
- Pourquoi construire des habitations sur un site pollué, quels sont les risques ?
- Comment la pollution des eaux et de la nappe phréatique va être gérée ?
- Comment la mairie compte-t-elle respecter les espaces naturels et les espèces protégées qui y vivent alors qu'elle supprime des espaces boisés ?
- Pourquoi ne pas reconvertir la zone en parc ?
- Comment les écoles – collège – lycée vont pouvoir accueillir les nouveaux habitants ?
- Est-ce que de nouveaux équipements sportifs seront prévus ?
- Pourquoi les enjeux financiers prévalent sur la tranquillité d'un quartier ?

Les constructions de plus de 15m seront visibles jusqu'au vieux village

**Le chemin de la montagne représente un dénivelé naturel de 14m
Les bâtiments de plus de 15m implantés sur les hauteurs du chemin de la montagne vont surplomber les quartiers alentours**



Vue des constructions depuis de la Rue du Général Leclerc



Projet chemin de la montagne

Observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@143 - Sophie - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 10/09/2024 à 08:23:24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Construction chemin de la Montagne

Contribution :

Nous sommes défavorables à ce projet de construction supplémentaire sur la ville, respectez le nombre de logements prévus initialement. Quid de la circulation et stationnement ? Quid de l'accueil des enfants dans les crèches, écoles, ALSH, gymnases etc.. ? Quid de l'engorgement supplémentaire rue Jean Jaures ? Circulation difficile, pollution plus importante, manque d'accueil pour les enfants sont des freins à ce projet.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@144 - Chevalier Daniel - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 10/09/2024 à 10:38:44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Respect, cohérence et responsabilité avant tout

Contribution :

Tout le monde a compris qu'amortir les coûts de dépollution du site était un objectif principal de la mairie en doublant la densité de construction initialement annoncée. Une seule solution acceptable, ramener le nombre de logements dans cette parcelle à un niveau supportable pour les parties prenantes, résidents et riverains. En l'occurrence il vous faut impérativement revoir le projet pour retirer 200 à 250 logements, soit l'équivalent d'au moins deux immeubles et présenter un nouveau projet corrigé avant fin d'année. Une réelle prise de responsabilités à la hauteur des ambitions est attendue.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@145 - Aurore - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 10/09/2024 à 12:23:19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre construction chemin de la montagne

Contribution :

Je suis contre la densité de ce projet , contre la modification du PLU en cours de route, la hauteur des bâtiments qui ne s'intègrent pas à l'environnement et au respect du voisinage. Un projet trop ambitieux par rapport aux infrastructures existantes de ce quartier.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@146 - AUSSIETRE Jean Pierre - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 10/09/2024 à 12:50:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet construction logements LQB Chemin de la Montagne

Contribution :

Bonjour, Il est inconcevable qu'un tel projet de 467 logements puisse voir le jour (initialement il était prévue 200 logements ce qui est déjà beaucoup trop) Soit plus du double ! De plus avec des hauteurs d'immeubles de 15m, on dépasse largement le R+2. Le projet Tilia qui est en cours de construction (ex terrain hôpital des Murets) possède déjà un nombre conséquent de logements qui vont être livrés en 2025. Sans compter la construction de 75 logements en cours rue du Général de Gaulle par Cogedim Paris Métropole. En l'espace de quelques années le nombre de logements neufs pour une petite commune comme La Queue en Brie est complètement disproportionné. Quelles conséquences pour la ville et ses infrastructures (crèches, écoles transports, densité de la circulation, structures sportives...) Les zones boisées sont grignotées petit à petit (le futur projet Chemin de la Montagne doit de nouveau empiéter sur une zone boisée) Nous avons encore la chance d'être dans une commune avec des espaces naturels encore bien présents, ce qui en fait un de ses atouts, mais le slogan "La ville à la Campagne" est réellement entraîné de disparaître... Il serait temps de freiner l'urbanisation Jp AUSSIETRE

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@147 - Tony - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 10/09/2024 à 15:08:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Nouveau Caudaciens que quartier de la montagne et contre le futur projet de construction

Contribution :

Nouveau dans le quartier mais d'après les informations recueillies auprès de mes voisins le projet devait être que de 200 logements et non 467. Sans stationnements adaptés a autant de riverains, une surcharge de la circulation sur une voirie non adaptée, une hauteur de bâtiments plus hauts que tous ceux de la zone et qui vont surplomber les quartiers alentours, la gestion de la dépollution du site qui reste très floue. Le projet de construction initial (200 logements) avec plus de maisons individuelles et qui respecte le paysage et le cadre de vie des Caudaciens et Caudaciennes serait bien plus raisonnable.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@148 - Christian - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 10/09/2024 à 15:32:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : CONTRE le projet de modification du PLU de la Queue en Brie

Contribution :

Je suis totalement opposé à ce projet démesuré de 460 logements. Ce projet dépasse très largement le projet initial de 2017 puisque qu'on passe de 200 logements à 460 avec désormais des immeubles vraiment trop haut pour le quartier concerné qui vont défigurer ce quartier résidentiel encore très agréable. Les concepteurs de ce projet semblent s'en moquer éperdument ou ne se rendent vraiment pas compte de ce qu'ils envisagent. Dans les deux cas, ce n'est pas à mettre à leur crédit. Cela va de plus dénaturer l'environnement de notre soit disant "ville à la campagne" et la tranquillité non seulement des riverains mais plus largement des Caudaciens face à l'accroissement des programmes immobiliers récemment déjà réalisés ou en passe de l'être, et qui en ce moment ont tant de mal à se vendre en regard des difficultés du secteur de la construction. Et quel est l'équipement public qui sera construit derrière les riverains de la rue de Paris (emprise au sol ? hauteur? nuisances?). Est il au moins prévu si le projet se fait une butte pour les isoler de ce projet. Et pourquoi envisager une route descendant vers la route de Combault qui insèrera et même coïncera premièrement certains riverains entre deux routes (projet stupide et très désagréable pour eux) et deuxièmement accroîssera également les difficultés de circulation route de Combault par l'ajout inutile d'une nouvelle voie d'accès qui aura du mal à voir s'insérer les véhicules dans le flux très chargé de la route de Combault. Détruire les espaces verts boisés concernés, qui font le bonheur des habitants du quartier et qui font la renommée de notre ville, pour un tel projet est une aberration écologique et environnementale en plus d'un non-sens d'urbanisme. Je suis donc totalement opposé à ce projet modifié de PLU tel qu'il nous a été présenté QUI EST SURDIMENSIONNÉ ET TRÈS MAL PENSÉ et qui n'apportera qu'un excès de nuisances aux détriments des caudaciens (et électeurs rappelons le) actuels de même qu'aux futurs habitants de ces logements. Gardons le projet de 2017 qui était déjà plus que suffisant ET GARDAIT À NOTRE QUARTIER UNE TAILLE RAISONNABLE ET HUMAINE.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@149 - Christian - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 10/09/2024 à 15:51:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : contre la revision du PLU et projet de route

Contribution :

pour rappel Révision du PLU avis du Commissaire Enquêteur de 2017. Suite à la pétition signée par les riverains de la Propriété Edelyne, le COMMISSAIRE ENQUETEUR A EMIS UN AVIS DEFAVORABLE au projet de route traversant la Propriété Edelyne .Pourquoi ce qui n'etait pas possible de faire en 2017 serait possible en 2024. Les Caudaciens ont de la mémoire !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@150 - Eric - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 10/09/2024 à 16:23:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non aux 500 logement rue de la montagne

Contribution :

Non à ce projet chemin de la Montagne

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@151 - Adeline - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 10/09/2024 à 22:23:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Chemin de la montagne

Contribution :

Il y a beaucoup de nouvelles constructions sur la commune, livrées (chemin vert) ou prochainement disponibles (rd4 et rue du 8 mai). Une de plus... Mais surtout disproportionnée par rapport a ce qui avait d abord été annoncé. Quelles sont les véritables motivations qui poussent à changer un PLU ? Le chemin de la montagne n'est pas adapté au futur trafic. Les équipements publics non plus. Et la déforestation n'est pas une solution pereine pour répondre à ces problématiques. Que dire d'un maire qui n'écoute plus ses administrés...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@152 - Franck - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 11/09/2024 à 01:00:59

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet démesuré et inadapté

Contribution :

Prévoir la construction de plus de 400 logements dans ce quartier du chemin de la Montagne me paraît totalement insensé. Il s'agit en effet d'un quartier pavillonnaire, et il serait plus opportun de le garder ainsi... quelques maisons oui, mais surtout pas d'immeubles. Cela ne ferait que dénaturer le paysage qui profite aux Caudaciens. La construction d'immeubles devrait être réservée aux quartiers adaptés, comme par exemple actuellement rue du 8 mai 1945 ou sur la RD4. De plus, aux heures de pointe le trafic est déjà difficile, alors si l'idée est de bloquer ces axes, je ne comprends pas la démarche. Lorsqu'on emménage dans ce type quartier, c'est aussi pour y trouver de la tranquillité et profiter d'une nature verdoyante. Concernant les espaces boisés, le projet va totalement à l'encontre de la politique environnementale actuelle. La bétonisation à outrance a montré ses limites. Il s'agirait de tirer les leçons des échecs passés en matière d'urbanisation, et de laisser vivre la faune locale, qui y est bien installée, en toute quiétude. A bon entendre.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@153 - Sathicq Philippe - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 11/09/2024 à 09:40:17

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Modification du PLU de la Queue en Brie pour projet de construction de 467 logements dans le quartier du chemin de la Montagne

Contribution :

La modification du PLU en plein été est une manœuvre pour éviter la mobilisation citoyenne. Modifier le PLU en pleine période estivale, quand une grande partie des habitants sont en vacances, est une tentative évidente de réduire l'opposition et de passer ce projet en douce. Ce projet démesuré est une aberration pour notre ville. Il est injustifiable de passer de 200 logements à un projet massif qui dépasse largement les besoins réels de la commune, sans aucune explication valable. Lancer un nouveau projet alors que les autres ne sont même pas finis est irresponsable. C'est une preuve d'une mauvaise gestion. Comment peut-on proposer de nouvelles constructions alors que celles en cours ne sont même pas terminées ou vendues ? Depuis que cette majorité politique a été élue, les constructions sortent de terre comme des champignons, sans que les infrastructures de la ville ne suivent. L'urbanisation se fait à marche forcée, mais les services publics, les routes, les écoles et les équipements sportifs ne suivent pas. Cette surdensification incontrôlée dégrade gravement notre qualité de vie. L'augmentation de la hauteur des bâtiments va défigurer notre ville. Passer de R+2 à R+4 est inacceptable. Ces immeubles transformeront nos quartiers en barres d'immeubles sans considération pour le cadre de vie actuel. Placer des immeubles de 4 étages au sommet de la ville est une atteinte directe au paysage. C'est une destruction pure et simple du panorama local, qui transformera notre ville en un champ de béton. La tranquillité des résidences voisines sera détruite. Avec des vis-à-vis massifs et des nuisances constantes, les résidents actuels perdront toute intimité et paix. C'est une agression directe contre leur qualité de vie. Le trafic sera totalement ingérable avec plus de 1 000 voitures supplémentaires. Notre réseau routier est déjà saturé aux heures de pointe. Ajouter autant de voitures ne fera qu'aggraver le chaos de circulation quotidien. Aucun plan concret ne peut corriger cela. Le chemin de la montagne ne peut tout simplement pas supporter un tel afflux de circulation. Cette route est trop étroite et dangereuse pour gérer une telle augmentation du trafic. C'est irresponsable de prétendre qu'elle peut être adaptée. Il est impératif de renforcer les transports publics pour éviter une catastrophe de mobilité. Sans une solution immédiate pour améliorer les transports en commun, ce projet ne fera qu'enfermer les résidents dans des embouteillages constants. Le manque de places de stationnement va créer une situation invivable. Prévoir une seule place par logement est ridicule et insuffisant. Cela va provoquer un chaos de stationnement qui débordera dans les rues voisines. Construire sur un site pollué est un danger flagrant pour la santé publique. Il est inadmissible de bâtir des logements sur des terres potentiellement contaminées sans garantir la sécurité des futurs résidents. On ne peut oublier le scandale de Vincennes dans les années 2000, où une école avait été construite sur un ancien site industriel pollué, mettant en danger la santé des enfants. Une telle négligence est inacceptable et doit servir de leçon. La pollution des eaux et de la nappe phréatique sera inévitable. Aucune mesure n'est suffisamment solide pour éviter la contamination de nos ressources en eau avec un projet de cette envergure. Les espaces naturels et les espèces protégées seront sacrifiés sans scrupule. Détruire des espaces boisés pour faire place à des immeubles est un acte de mépris envers notre environnement et la biodiversité locale. Reconstruire cette zone en parc est la seule solution sensée. Plutôt que d'ajouter encore plus de béton, un parc offrirait à tous les habitants un espace vert vital pour notre bien-être et la préservation de notre environnement. Nos infrastructures éducatives vont s'effondrer sous la pression démographique. Les écoles et le collège de la ville sont déjà surchargés. Accueillir encore plus d'élèves sans planification est tout simplement intenable. De nouveaux équipements sportifs seront absolument indispensables. Aucune infrastructure ne pourra supporter l'afflux de nouveaux habitants sans des équipements sportifs adéquats. Les intérêts financiers ne doivent pas piétiner la qualité de vie des habitants. Ce projet ne sert que des intérêts économiques au détriment des habitants, qui voient leur tranquillité et leur environnement sacrifiés pour des gains financiers. Il est temps de se lever et de défendre notre ville contre ce projet destructeur !

Page 163 / 191.

CONCERTATION SUR LA MODIFICATION N°1 PLU DE LA COMMUNE DE LA QUEUE-EN-BRIE

ervations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@154 - CEDRE Association - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 11/09/2024 à 14:58:14

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : avis chemin de la Montagne

Contribution :

1) Sur le projet de constructions chemin de la Montagne a) Sur la circulation et le stationnement Les 3 sorties se font sur le Chemin de la Montagne rue étroite en forte pente et dépourvue de trottoirs. L'augmentation de la circulation sera conséquente et le nombre de parkings prévus ne répond pas aux besoins d'un programme aussi conséquent. D'autant que les rues limitrophes ne peuvent accueillir de parkings. b) Sur le paysage. L'impact visuel des bâtiments sera important sur la vallée du Morbras en contrebas et sur l'église. Les vues seront plongeantes sur les habitations limitrophes étant donné la hauteur des bâtiments situés en hauteur et culminant à 15m. c) Sur la continuité écologique Une continuité écologique de portée régionale passe par ce secteur. Le schéma directeur indique que le tracé doit être adapté à la configuration des lieux. La continuité ne peut être un passage entre deux bâtiments. Le tracé du ru doit être l'opportunité de créer cette continuité, de régler le problème des inondations, et de protéger les habitations riveraines dont les clôtures s'écroulent dans le cours d'eau. d) Pollution du site La pollution du sol et des bâtiments doit être sérieusement prise en compte. Le secteur pollué ne doit pas accueillir des publics sensibles. Il est question de réemployer sur place les déchets tirés de la démolition des bâtiments et des voiries. Dans cette éventualité, seuls les déchets non pollués doivent être exclusivement destinés aux fondations des routes et des bâtiments. e) Sur le statut de zone humide du secteur Ce secteur est répertorié en tant que zone humide potentielle. Des investigations devront être effectuées avant de déclarer ce secteur en zone non humide. f) Sur l'impact du projet sur le paysage L'étude d'impact indique : « La modification du PLU participe à la mise en valeur du paysage de la vallée du Morbras, patrimoine naturel appartenant à la Ceinture verte régionale. » le projet du chemin de la Montagne aura un impact paysager fort. Il se situe en partie sur une ligne de crête, surplombant la vallée du Morbras. Le SDRIF préconise pourtant de respecter les lignes de crête en les préservant de l'urbanisation. g) Sur le boisement adjacent au projet (propriété Edelyne) L'étude d'impact souligne que : « La modification du PLU préserve le boisement adjacent au secteur d'OAP, maintenu en zone naturelle ». La notice de présentation indique que le réseau viaire initialement prévu sur Edelyne n'est plus d'actualité. Par conséquent la zone NL de la propriété Edelyne prévue pour une voie et un équipement public doit retrouver son classement en zone N. 2) Sur le règlement du PLU a) Les zones humides La carte du PLU fait apparaître un zonage spécifique aux zones humides. Il manque les zones humides de la ZAC Notre Dame identifiées dans le dossier CNPN de juillet 2020. (p.25) Deux erreurs matérielles se sont glissées dans les tableaux avant après p.48/53 de la notice : avant zone UF / après zones UP, UCV, et UMP. 49 /53 le texte de la rubrique 55 « mares et cours d'eau avant » ne correspond pas au règlement du PLU actuel b) Sur la notion de pleine terre La commission d'enquête du SDRIF E a émis cette recommandation à propos de la notion de pleine terre. « Sur la définition de " pleine terre " : La définition des espaces de pleine terre au sens du SDRIF-E est mentionnée p. 20 des OR : "Les espaces de pleine terre sont des espaces libres de constructions, y compris en sous-sol (à l'exception des ouvrages d'infrastructure enterrés nécessaires au fonctionnement urbain : métro ou RER, autres réseaux et canalisations), permettant la libre et entière infiltration des eaux pluviales et le développement d'un couvert végétal. Ils participent à la lutte contre l'effet d'îlot de chaleur urbain et contre les risques d'inondation par ruissellement, contribuent au maintien des continuités écologiques et à la constitution d'une trame brune." La définition des espaces de pleine terre fournie par le Conseil Régional d'Île-de-France dans le cadre du SDRIF-E est bienvenue car elle offre une base pour la protection de l'environnement urbain. Cependant, cette définition doit également prendre en compte la qualité du sol nécessaire pour soutenir la croissance d'arbres matures, essentiels dans la lutte contre les îlots de chaleur urbains. Le remblai souvent utilisé dans les zones urbaines peut ne pas être adéquat pour le développement des systèmes racinaires d'arbres, ce qui limite leur capacité à contribuer efficacement à la réduction des températures urbaines et à l'amélioration de la qualité de l'air. Il est donc crucial que le SDRIF-E

Page 165 / 191.

Observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre

intègre ce critère concernant la qualité du sol dans les espaces de pleine terre, pour garantir non seulement la libre infiltration des eaux pluviales mais aussi la croissance saine des arbres. Cette approche renforcée aiderait à maximiser les bénéfices écologiques des espaces de pleine terre. La définition actuelle des espaces de pleine terre dans le SDRIF-E, tout en étant robuste en matière de gestion des infrastructures et de l'infiltration des eaux pluviales, devra être améliorée pour mieux soutenir les objectifs écologiques spécifiques relatifs à la croissance des arbres matures. »Le PLU devrait s'y conformer.c)Sur les espaces naturelsIl manque le classement en zone naturelle des terrains situés au sein de la ZAC Notre Dame (partie sud) qui constituent les mesures compensatoires liées à la demande CNPN.d)Sur la modification du périmètre de la forêt Notre Dame Cette modification n'est assortie d'aucune précision, pourquoi avoir délivré un permis sur l'emprise de la marge de 50m ?e)Les déchets de chantierLe règlement devrait imposer le tri et la revalorisation des déchets de chantier.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@155 - huber isabelle - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 11/09/2024 à 19:10:21

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : CONTRE le projet de modification du PLU de la Queue en Brie

Contribution :

Nous sommes opposés au nouveau projet de PLU devant la dégradation de nos conditions de vie : Nous sommes très inquiets quant à ce nouveau projet de PLU : il va impacter fortement et négativement notre quartier, et de manière durable, sur un site exceptionnel, un patrimoine légué par nos prédécesseurs. De nombreuses observations appellent à des précisions et sur la nécessité de ces nouveaux logements d'une telle ampleur sur la « ville à la campagne » comme se présente LA QUEUE EN BRIE. La construction de 12 bâtiments d'une hauteur de plus de 15 mètres sont prévues sur le point le plus haut de la QUEUE EN BRIE (104m), masquant le patrimoine historique de la ville. Ces constructions seront visibles de toute la commune, et à moins de 500m de l'église st Nicolas (classées patrimoine historique), ainsi que la fontaine, de la tour médiévale, du château des Murets et proche de la vallée du MORBRAS environnement exceptionnel et boisé. Le village perdra son caractère typique du plateau briard, et son attrait pour les randonneurs et les sportifs. Dans le nouveau PLU Les nouvelles constructions seront à 4 mètres le long du chemin de la montagne (au lieu de 6 mètres dans le PLU de 2017), la modification du tracé de la voirie respectera t il cet alignement pour les habitations existantes du chemin de la montagne. Depuis plusieurs années il y a de nombreux problèmes avec l'évacuation des eaux usées le long de chemin de la montagne. Qui s'avère sous dimensionnée, un dysfonctionnement et une obstruction des canalisations a déjà provoqué une coulée de matières chargées le long de la route. Ce qui a engendré une pollution des sources, de la nappe phréatique, et du RU. En cas inondation, le risque de pollution est considéré comme mitigés par l'étude environnementale, ce risque semble mal géré d'où notre préoccupation en tant que riverains et inquiétude du transfert de pollutions dans les eaux de surface du site BASOL. Les terrains sont constitués de sol argileux, le ruissellement sur les constructions existantes avec le gonflement des argiles, risquent de fragiliser les habitations existantes. La création de multiples parkings souterrains présente un risque de déplacement des veines hydrauliques en sous-sol, ce qui pourrait détourner l'eau vers les constructions avoisinantes. Sur des terrains constitués d'argile, sujet à gonflement, cela pourrait provoquer des désordres importants, comme des fissures, et affaiblir les fondations des bâtiments existants. une canalisation de gaz et une ligne haute tension longe notre propriété, le trafic routier, et la densification des constructions nous fait courir un risque majeur. la route du chemin de la montagne peine a absorbé le trafic routier des résidents du chemin de la montagne. L'Allée de marbrerie servira de " porte de sortie " pour ce nouveau projet, entre quelques voitures par jour à l'heure actuelle et le nombre riverains à venir, nous serons menacés par des accidents dangereux au vue de la configuration du chemin de la montagne. Nos enfants ne seront plus en sécurité. Plus de 1000 véhicules supplémentaires passeront quotidiennement au ras de nos fenêtres, Le trafic routier sera aussi vite saturé et dangereux dans le village. Les espaces boisés sont trop proches des constructions avec un risque important de feux de forêt, L'habitat des espèces protégées (chauve-souris, faisans dorés, batraciens, hérissons.....) se trouve menacé dans ce contexte avec la raréfaction des eaux. Dans la révision de modification du PLU, pourquoi la requalification de la zone économique en zone urbanisé, on ne comprend pas pourquoi un sol industriel et pollué soit requalifié en habitations, quels sont les risques encourus par les habitants. le projet de construction de 467 logements entrainera plus 1000 voitures par jour et plus de 1500 personnes, la pollution sonore fera vivre un enfer aux riverains, la QUEUE EN BRIE a-t-elle besoin d'un projet de construction si démesuré. lors de la réunion publique d'information en juin. Monsieur le Maire nous a indiqué que nous n'avions pas besoin de nouvelles écoles sur notre commune. Ce qui semble être contradictoire avec le projet urbain partenarial (sudestavenir 12/10/2022). La résidence senior est prévue dans un quartier, où il n'existe ni commerces, ni de commodités pour les transports, ni activités sportives ou culturelles, les personnes vulnérables seront encore plus isolées. Ce projet représente une menace pour nos habitations et notre environnement Nous nous opposons à ce nouveau projet insensé et démesuré CDT

Page 167 / 191.

CONCERTATION SUR LA MODIFICATION N°1 PLU DE LA COMMUNE DE LA QUEUE-EN-BRIE

Observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@156 - Jean Yves - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 11/09/2024 à 20:46:04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non au projet de 460 logement chemin de la Montagne

Contribution :

Notre maison se trouve directement au bord de la route, et au fil des années, la chaussée a été rehaussée, plaçant nos fenêtres au niveau de la route. Avec l'ajout de plus de 1000 véhicules supplémentaires directement sous nos fenêtres, notre habitation deviendra invivable. De plus, lors du passage des camions, nous ressentons déjà des vibrations dans la maison. Avec un chantier de cette ampleur, nous craignons que le passage de centaines de camions de terrassement chaque jour n'aggrave ces vibrations, mettant ainsi en péril la structure de notre maison.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@157 - LAURENT - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 11/09/2024 à 21:34:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non au projet de 460 logement chemin de la Montagne

Contribution :

Riverain du chemin de la montagne Je tiens à exprimer mon opposition à la modification du PLU et de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de 2024 concernant le projet de 460 logements sur le Chemin de la Montagne. Les habitants se sentent trompés par cette consultation se déroulant en plein été, au moment où les gens se sentent moins concernés ou en vacances ; mais ils ne sont pas dupes de la méthode. En 2017, l'OAP prévoyait un habitat avec des densités plus faibles sur les franges du projet, en lien avec le tissu pavillonnaire environnant. Cette prescription visait à garantir une transition harmonieuse entre le nouveau projet et les quartiers résidentiels existants. Or, cette disposition a totalement disparu de l'OAP 2024 pour le Chemin de la Montagne. Le fait qu'aucun pavillon ne soit désormais prévu dans cette zone révèle un mépris total pour la cohérence urbaine et le cadre de vie du quartier. La construction d'immeubles de plus de 15 mètres sur les hauteurs du Chemin de la Montagne, combinée au dénivelé naturel de 14 mètres, surplombera les quartiers alentours, créant un contraste brutal et inadapté avec le tissu pavillonnaire environnant. Ces constructions seront visibles jusqu'au vieux village, défigurant ainsi le paysage et rompant l'harmonie qui caractérise cette partie résidentielle. Ce projet d'urbanisation massive sacrifie l'équilibre entre densité urbaine et qualité de vie au profit d'une densification démesurée, mal pensée et nuisible pour les habitants. Il est essentiel de revenir aux préconisations de l'OAP 2017 sur 200 logements, avec une densité plus faible sur les franges, et la réintroduction de pavillons pour préserver l'identité résidentielle et la qualité de vie du quartier. Je demande donc la révision du projet en tenant compte des réalités du territoire, afin de garantir un développement harmonieux et respectueux de ses habitants et de leur environnement. Je souhaite également souligner plusieurs incohérences et problèmes majeurs liés à ce projet :

- 1-Incohérences en matière de mobilité :** L'élargissement du Chemin de la Montagne pour la création d'une vélorue est une initiative positive en théorie, mais mal pensée en pratique. À hauteur du stop, la rue devient trop étroite pour garantir la continuité de cette voie cyclable, obligeant les cyclistes à réintégrer directement la chaussée. De plus, la forte pente du chemin rend peu probable que les cyclistes s'arrêtent en bas de la côte, comme on le constate déjà, où beaucoup ne respectent pas le stop. Cette situation accroît les risques d'accidents, car les vélos devront s'insérer directement dans la circulation. Ce projet, en l'état, manque clairement de réflexion sur les réalités du terrain.
- 2-Problèmes de circulation et de stationnement :** La création de 460 logements supplémentaires entraînera une augmentation significative du nombre de véhicules dans le secteur. Chaque logement de ce projet comptera au minimum deux véhicules par foyer, soit plus de 800 véhicules supplémentaires, exacerbant les problèmes de circulation et provoquant des embouteillages déjà fréquents. La congestion accrue sur les routes adjacentes risque de perturber davantage la fluidité du trafic. Or, une seule place de stationnement est prévue par logement. Cette insuffisance entraînera inévitablement une saturation des parkings, poussant les résidents à recourir à des solutions de stationnement sauvage, notamment dans les quartiers environnants. Ce phénomène créera un désordre supplémentaire, aggravant la pression sur les infrastructures existantes et détériorant l'environnement résidentiel des quartiers voisins.
- 3-Problèmes d'assainissement :** Le tout-à-l'égout déborde régulièrement, et des camions de pompage sont fréquemment en intervention. L'ouvrage est sous-dimensionné et ne peut absorber plus de 460 logements. Les dysfonctionnements et les obstructions des canalisations ont déjà provoqué des coulées de matières chargées d'excréments le long de la route, entraînant une pollution des sources, de la nappe phréatique et du ru.
- 4-Impact environnemental :** Des arbres le long et au-dessus du Chemin de la Montagne créent des écrans de verdure essentiels. Ils doivent être préservés pour maintenir la qualité environnementale et esthétique de la zone. Nous avons observé de nombreuses espèces dans le quartier, notamment des renards, hérissons, écureuils, chauves-souris, batraciens, faisans, et des poissons dans le ru. Plusieurs fois, le ru a débordé et a déjà traversé la route, entraînant des inondations. Une continuité écologique est prévue entre plusieurs immeubles, mais

Page 170 / 191.

cette solution est irréaliste. Elle ne garantit pas une véritable connexion écologique, compromettant ainsi la préservation de la biodiversité locale. La destruction d'une zone naturelle pour créer une route et des équipements publics est une aberration. Des milliers d'arbres ont déjà été abattus entre le projet du 8 mai et la RD4, compromettant gravement l'environnement. La construction d'immeubles aussi près de la propriété Edelyne risque de transformer cette zone préservée en un lieu propice à des comportements problématiques et à des nuisances, perturbant gravement la nature environnante.

5- Problèmes de fondations et de stabilité : La création de multiples parkings souterrains présente un risque de déplacement des veines hydrauliques en sous-sol, ce qui pourrait détourner l'eau vers les constructions avoisinantes. Sur des terrains constitués d'argile, sujets au gonflement, cela pourrait provoquer des désordres importants, comme des fissures, et affaiblir les fondations des bâtiments existants.

6- Problèmes de pont : Le pont du ru est un ancien ouvrage qui a été fragilisé à plusieurs reprises par les récents travaux de voirie. De plus, les réseaux à cet endroit sont de faible profondeur, ce qui aggrave la situation. Avec un chantier de cette ampleur, nous craignons que le passage de centaines de camions de terrassement chaque jour ne le fragilise.

7- Problèmes de conceptions : En examinant le projet, il est évident que de nombreux logements seront privés de lumière naturelle, ce qui constitue une aberration flagrante. Cette lacune soulève de sérieuses préoccupations quant à la qualité de vie des futurs résidents. Un tel manque de considération pour les besoins essentiels en confort et en bien-être montre que le projet est avant tout motivé par des considérations de profit.

8- Manques Infrastructure : Actuellement, les écoles et établissements scolaires de notre commune sont déjà surchargés, et l'ajout de nouveaux logements accentuera ce problème de manière significative. Aucune nouvelle école n'est prévue pour répondre à l'augmentation prévisible du nombre d'élèves. Cette absence de planification en matière d'infrastructures éducatives compromet gravement l'avenir des enfants et des familles de notre quartier.

9- Pollutions : La construction de nouveaux logements sur un site pollué présente des risques considérables pour la santé publique et l'environnement. En bâtissant sur un terrain potentiellement contaminé, on expose les futurs résidents à des substances nocives qui peuvent entraîner des complications de santé graves. Mettre des logements sociaux sur l'endroit le plus pollué est non seulement inimaginable, mais également méprisant. Cette décision montre un manque de respect flagrant.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@158 - Carine - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 11/09/2024 à 22:09:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : non au projet 467 logement dur le chemin de la montagne La Queue-en-Brie

Contribution :

je vous écris pour vous faire part de ma position négative au projet 467 logement sur Chemin de la Montagne La Queue-en-Brie. Ce projet nuira au calme qu'on a sur la queue en brie et non seulement rajoutera beaucoup d'embouteillage mais aussi beaucoup d'insécurité à l'avenir. Car qui dit tour engendrera la présence de personne immorales. Notre ville n'a pas besoin de facteur aggravantes vers une mauvaise situation. Notre ville est magnifique aujourd'hui ,préservons la.cordialement Carine

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@159 - Ouedraogo Modeste - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 12/09/2024 à 12:36:08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet immobilier du chemin de la Montagne

Contribution :

L'espace concerné est un espace permettant à la Ville plus de tranquillité et de respirer un peu plus d'air pur que dans des communes voisines. Ce projet n'a en plus fourni aucune assurance sur les mesures qui seront prises pour contenir les nuisances qu'il ne manquera pas d'induire.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@160 - HUBER Elise - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 12/09/2024 à 14:53:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Position défavorable contre la modification du PLU permettant la réalisation d'un projet de logements sur le site << Chemin de la Montagne >>

Contribution :

Je suis défavorable à ce projet pour les raisons suivantes : 1. Les risques de nuisance et de pollution pour les habitants, et risques de santé. Un des objectifs présentés dans le document « notice de présentation de la modification n°1 dossier de concertation ». est une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux. Or, la construction de 460 logements aura pour conséquence d'entraîner une pollution sonore et environnementale. En effet, il n'est pas prévu de route de circulation secondaire, hormis la route du chemin de la montagne comme axe principal reliant la nouvelle zone pavillonnaire du reste de La Queue-en-Brie. Cela entraînera des problèmes de circulation comme des bouchons, un passage récurrent de voitures, une circulation bouchée dans les rues du centre-ville, entraînant des risques de pollution sonore et environnementale. De plus, il est prévu l'intégration d'une zone commerciale ou industrielle, qui entraînera une circulation de voitures de personnes non résidentes. Il ne faut pas oublier les risques supplémentaires liés : accidents de la route, notamment dans une zone où de nombreux enfants sont présents. En outre, les conséquences des travaux de dépollution et de désamiantage vont avoir des conséquences sur la santé des habitants des zones alentour. 2. L'absence de structures scolaires suffisantes. La construction de 460 logements va également entraîner une surcharge des effectifs scolaires dans les écoles primaires et secondaires de La Queue-en-Brie. Le projet doit permettre de répondre aux objectifs de construction de logements par une densification maîtrisée des tissus urbains. Il est indiqué que ces objectifs de construction de logements permettront de répondre à des obligations définies par l'Etat. Il est mentionné dans le projet que 25 % des logements seront sociaux, or La Queue-en-Brie répond déjà aux objectifs de constructions de logements sociaux. Ainsi ce projet ne répond pas à une obligation vis-à-vis de l'Etat mais à une volonté de la part de la Mairie, contrairement à ce qui est indiqué. La volonté est bien vue, mais les structures scolaires de la ville ne semblent pas adaptées pour accompagner ce projet. 3. Une densité intense des habitations existantes et des habitations à venir. Les modifications du PLU vont à l'encontre d'une « densification maîtrisée des tissus urbains ». En effet, la modification de l'article 3.3 (avec l'ajout du paragraphe suivant « Dans le secteur UMB, Les constructions futures devront être implantées avec un retrait minimum de 4 mètres par rapport au futur alignement de la voie « Chemin de la Montagne. Il n'est pas fixé de règle pour les autres axes, internes au projet. ») entraînera une concentration rapprochée des habitations, notamment avec les habitations déjà existantes. De plus, il est indiqué dans le projet que « les modifications apportées permettent également une meilleure intégration urbaine du projet avec les quartiers pavillonnaires limitrophes. ». Or l'article 3.2 vient à modifier la hauteur des pavillons, ce qui va entraîner la construction d'immeubles plus hauts. Cette modification d'article est justifiée par « Afin de faciliter la mutation de ce site et le financement des travaux de dépollution / désamiantage, il est proposé d'augmenter la hauteur maximale autorisée en ajoutant la possibilité de construire un comble au bâtiment. » Par voie de conséquence, à ce stade du projet, vous n'êtes pas certain de la hauteur exacte des immeubles par rapport aux sols qui seront construits. Ainsi, vous ne pouvez pas garantir l'absence pour les futures habitations de vue directe sur les habitations et jardins des habitations actuelles. Le projet va entraîner un rehaussement de la chaussée, non adaptée aux habitations existantes. 4. Absence de place de stationnements. Par ailleurs, la modification PLU ne prévoit pas de création de places de stationnement supplémentaires, hormis pour les logements en construction. Le risque, identifié, est l'impossibilité de stationner pour les visiteurs et les habitants des constructions existantes. 5. L'absence de mise à disposition du plan masse. Enfin, vous justifiez la modification du PLU par rapport au plan masse. Ce plan masse n'est pas mis à disposition dans les pièces de la consultation, ne permettant pas aux contributeurs d'en prendre en compte.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Page 174 / 191.

CONCERTATION SUR LA MODIFICATION N°1 PLU DE LA COMMUNE DE LA QUEUE-EN-BRIE

ervations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@161 - DELVIT Françoise - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 12/09/2024 à 15:23:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Désapprobation du projet immobilier du Chemin de la Montagne

Contribution :

Pourquoi construire des logements supplémentaires dans cette zone alors qu'il y a déjà des logements sociaux et des pavillons qui participe à une mixité sociale ? Une réduction des espaces verts dans cette zone déjà construite sera dommageable pour la qualité de vie de tous les riverains ? Modifier le PLU en période estivale, c'est déplorable ! Déjà 200 logements, c'était trop. Est-ce que les infrastructures vont pouvoir absorber ne serait-ce que 200 logements supplémentaires (parking, circulation, assainissement) quand on sait qu'à chaque logement correspondent 2 voitures en moyenne ? Et la carte scolaire sur la ville ? Il faudra prévoir des ouvertures de classes et très certainement la construction d'une nouvelle école sur la commune de LQB.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@162 - Saguir - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 12/09/2024 à 16:06:02

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposés au nouveau projet de PLU devant la dégradation de nos conditions de vie

Contribution :

Il y a 34 ans nous avons choisi La Queue en Brie pour sa tranquillité et ses espaces verts. Nous voyons de plus en plus reculer les espaces verts alors que de nos jours, les enjeux climatiques et écologiques, poussent à les préserver pour la faune, la flore et nos poumons. La disparition d'une partie de l'espace vert de la propriété Edelyne réduira l'habitat ou le lieu de passage de nombreux oiseaux, chauve souris, batraciens, hérissons, écureuils, renards... La réduction et la division toujours plus importante des espaces verts contraignent certains animaux à traverser les routes et de finir sous les roues des voitures en essayant de passer d'un espace vert à l'autre. Nous avons aménagé à la Queue en Brie pour ses espaces verts et sa tranquillité, Nous avons peur de perdre en qualité de vie. Les infrastructures routières seront encore plus saturées avec l'arrivée en masse de nouveaux habitants. Bruit, pollution, embouteillage, difficultés pour sortir de son lotissement, énervement.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@163 - Louisa - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 12/09/2024 à 19:25:19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Plu chemin de la montagne

Contribution :

Contre les 460 logements

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@164 - Katia - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 12/09/2024 à 21:49:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet de construction du Chemin de la Montagne

Contribution :

J'ai grandi à La Queue-en-Brie et après une adolescence à marcher des kilomètres pour rejoindre lycée / gare rer / centres commerciaux et amis des villes voisines, j'avais décidé de la quitter en me promettant de ne plus y vivre. Cependant, la vie de famille se créant et la folie immobilière parisienne grossissant, nous avons décidé de nous établir à nouveau ici pour faire grandir nos enfants. Quelle tristesse de voir que rien n'a changé ou alors sinon en se détériorant ! Certes, un bus permet à présent de rejoindre la gare de Pontault-Combault mais combien de fois par heure passe-t-il ? Quels commerces se sont développés permettant aux Caudaciens d'évoluer dans la ville à pied et non sans la voiture surtout lorsqu'on habite à l'opposé de tout comme vers le Chemin de la Montagne ou encore la Pierre-Lais ? Est-ce que de nouvelles écoles se sont créées ? Est-ce que les murs du collège ont été poussés ? La ville n'a rien amélioré du cadre de ses concitoyens mais c'est bien tout le contraire : bétonner, enlever le charme premier de la ville qui était « sa campagne », tronquer des parties de forêt, surcharger les zones d'habitations sans prévoir aucune amélioration de l'expérience quotidienne des riverains. Maintenant, vous souhaitez raser une zone d'activité certes polluée mais totalement intégrée dans cette partie de la ville, menant une activité respectueuse des voisins, amenant une activité économique à la ville pour y construire encore plus de logements où les animaux protégés n'auront plus d'habitat, où des arbres seront encore supprimés et où des habitations seront voisines de zones boisées alors que la carence en eau actuelle et certainement future ne peut que faire craindre des incendies et des sécheresses dont les conséquences seraient gravissimes ! De plus, ces habitations dont le flux de personnes peut rapidement monter à plus de 1 500 personnes empêcheront la quiétude de la zone, amenant des nuisances qui seront alors journalières, nocturnes, la semaine mais aussi le week-end. Les riverains les plus proches se verront avoir un vis-à-vis énorme sur les constructions alors que jusqu'alors, ils souhaitaient sûrement rester vivre à La Queue-en-Brie surtout pour sa tranquillité. A quel moment avez-vous pensé à nous alors que nous sommes ceux qui vous permettent d'exercer vos fonctions ? Comptez-vous prendre nos avis et nos vies en considération dans l'exercice de vos fonctions alors que celles-ci sont permises par vos concitoyens ? J'espère que vous serez raisonnables et envisagerez de revoir votre plan de construction pour le rendre plus humain et avec un plus grand respect de notre nature.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@165 - RCDM - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 12/09/2024 à 21:53:25

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Les Riverains du Chemin de la Montagne disent "non" au nouveau PLU

Contribution :

Pourquoi raser cette zone d'activité au lieu de lui donner une nouvelle vie ? Pourquoi sinon au lieu de construire de nouveaux logements ne pas offrir aux riverains et à la ville une zone de promenade et aire de jeux où nature, animaux protégés ou non et riverains seraient respectés ? Pourquoi s'entêter à construire de nouvelles constructions en programmant plus du double (460) que le nombre initialement prévu (200) dans l'ancien PLU alors que les derniers programmes ne sont pas encore tous sortis de terre et ont encore moins trouvé acquéreurs ? Pourquoi concerter publiquement les gens en plein été alors que le projet changerait totalement la dynamique de ce quartier et mérite une profonde réflexion avec les riverains ? Pourquoi vouloir un projet totalement démesuré en comparaison au reste de la ville dans cette zone si mal desservie ? Vous vous entêtez à vouloir construire sans penser au bien-être de vos concitoyens. La zone n'est pas adaptée pour absorber une telle densité de personnes, de voitures, de constructions. Les infrastructures manquent sérieusement. Aucune zone de commerces n'est accessible à pied ni même en vélo sans que cela soit dangereux. L'offre de transports publics n'est clairement pas adaptée. Les gens qui habiteront dans ces immeubles (12 !) seront tous véhiculés. Comment comptez-vous gérer les stationnements sauvages, les embouteillages et la dangerosité très certainement exponentielle de la zone ? Comment comptez-vous sécuriser le déplacement des piétons et des cyclistes dont vous vous faites les défenseurs alors que rien n'est prévu pour eux ? Les gens devront-ils encore se garer sur les pistes cyclables comme c'est déjà le cas dans la ville ? Ou encore les pistes cyclables seront-elles sur l'unique trottoir car la rue, qui porte le nom de « chemin », ne sera clairement pas assez large ? Quelles mesures précises allez-vous prendre concernant la dépollution de cette zone industrielle ? Le sujet semblait peu attirer l'attention des promoteurs lors de votre réunion publique (dont d'ailleurs la communication a été faible). Pour autant il est indispensable que cette transition soit de qualité au risque de sacrifier la santé de plusieurs centaines voire milliers de personnes. Comment allez-vous gérer les eaux de ce quartier en termes de pollution par le sol (ancien site BASOL), de pollution de la nappe ? Cela est décrit comme un enjeu fort dans l'évaluation environnementale. Allez-vous réviser le SAGE ? Vous faites passer vos intérêts financiers avant tout le reste. Vous ne respectez pas vos engagements et l'identité première de notre ville qui a amené les gens à s'installer ici malgré tous les points négatifs (transports, commerces, infrastructures déficients) car le calme et le cadre étaient bien plus agréables que dans les autres villes des alentours. Il faut repenser votre projet car le bien-être le devenir de vos concitoyens est mis en péril.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@166 - Sarah - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 12/09/2024 à 23:08:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le changement de plu

Contribution :

Madame, Monsieur, Je me permets de vous écrire pour exprimer mon opposition au projet de changement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) actuellement en discussion. Cette augmentation soudaine du nombre de logements soulève plusieurs questions essentielles. Tout d'abord, notre commune fait déjà face à des défis en matière d'infrastructures. Les crèches sont déjà saturées, et les écoles ainsi que le collège peinent à accueillir tous les élèves. Une telle augmentation de la population risque d'aggraver ces problèmes, rendant l'accès à l'éducation et aux services essentiels encore plus difficile pour les familles. De plus, il est important de considérer l'impact sur la qualité de vie des résidents actuels. Une arrivée massive de nouveaux habitants en si peu de temps pourrait entraîner des tensions et une dégradation des services publics. Je vous encourage à reconsidérer ce projet et à prendre en compte les besoins réels de notre communauté avant d'aller de l'avant. Il est crucial de garantir un développement équilibré et durable qui respecte les capacités d'accueil de notre commune. Je vous remercie de votre attention et reste à votre disposition pour toute discussion supplémentaire. Cordialement,

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@167 - Laura - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 13/09/2024 à 06:39:59

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non à ce projet

Contribution :

C'est une honte, La ville, les infrastructures environnantes ne sont pas prêtes à un tel chamboulement. Encombrement des voies, bouchons, écoles pour les enfants, places de parking. Il n'y a aucun plan sur la gestion de l'ensemble de ces problématiques, avant de penser à l'argent que vous allez faire ils seraient bon de penser aux conséquences pour les foyers existants

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@168 - Morgane - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 13/09/2024 à 13:19:17

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non au projet

Contribution :

Projet beaucoup trop dense pour le quartier ! Je m'y oppose

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@169 - Beck Béatrice - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 13/09/2024 à 13:55:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Chemin de la Montagne

Contribution :

Bonjour,Je suis lasse de voir toutes ces constructions, dès qu'il y a un endroit possible. À quand l'élargissement des axes pour permettre une fluidité du trafic. Nous ne pouvons pas nous passer des voitures pour le moment. Et après vous pourrez construire. De plus, dans ce dernier projet, des arbres seront abattus.... Cordialement. Beck Béatrice

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@170 - Christine - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 13/09/2024 à 13:59:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet de construction

Contribution :

Contre ce projet de construction beaucoup trop important pour une ville comme la Queue en Brie. Avant de réaliser un tel projet, je pense qu'il aurait été nécessaire d'en discuter avec les riverains. Construire de petites habitations,oui pourquoi pas, mais des immeubles qui vont ressembler en hauteur à des tours, non. Je pense qu'il serait préférable de regarder déjà tout ce qu'il y a faire dans cette ville avant ce projet. Plus rien est entretenu. Impossible d'aller à pieds jusqu'à Jardiland du centre ville, trottoir pas entretenu et beaucoup trop étroit . Les élagages des arbres et l'entretien des trottoirs ne sont pas fait régulièrement enfin tant de choses à faire pour l'amélioration de le ville avant tout...Et puis aujourd'hui, on est dans des constructions basses entouré de verdure. Vous devriez plutôt vous occuper de la mairie et de ses alentours pour essayer de recréer un ville à la campagne agréable.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@171 - Nedoun - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 13/09/2024 à 14:15:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : NON à la modification du PLU du " chemin de la Montagne "

Contribution :

Je tenais à vous exprimer mon profond désaccord avec ce projet. Cela fait 25 ans que nous habitons dans le quartier pavillonnaire près du chemin de la Montagne (rue de Stockholm). Nous avons choisi d'acheter une maison à la Queue En Brie pour son calme et son cadre bien plus agréable que dans les autres villes des alentours. Et cela malgré de nombreux points négatifs comme les transports en commun. Au fil des années, nous avons vu de plus en plus de logements se construire mais avec la construction d'immeubles de plus de 15 mètres sur les hauteurs du chemin de la Montagne, combinée au dénivelé naturel, qui surplombera les quartiers alentours ; cela va non seulement dénaturer ces quartiers mais aura un impact négatif sur le cadre de vie des résidents actuels. Avec cette modification du PLU, vous vous éloignez de la devise de la commune « la Ville à la Campagne » et nous perdrons l'originalité et le charme de cette ville. Par ailleurs, une arrivée massive de nouveaux habitants en si peu de temps pourrait entraîner des tensions et une dégradation des services publics. Il est crucial de garantir un développement équilibré et durable qui respecte les capacités d'accueil de notre commune et de ses infrastructures. Ce projet ajoutera plus de 750 voitures à nos rues et créera des embouteillages fréquents. Les résidents actuels perdront en tranquillité, leur santé mentale sera impactée. La nature et la faune environnantes seront également touchées. Il y aura sûrement un risque plus élevé de cambriolage. Je vous prie de reconsidérer cette modification du PLU et de prendre en compte les besoins réels et le bien être des habitants de cette ville.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@172 - SANGOI Olivier - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 13/09/2024 à 14:27:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Observations contre la densification de l'OAP du chemin de la Montagne

Contribution :

Observations sur le projet de modification du PLU de La Queue en Brie Nous ne contestons pas l'intérêt de rectifier les erreurs matérielles sur le PLU ou de le rendre compatible avec les prescriptions du SAGE Marne Confluence. Nos remarques concernent essentiellement les modifications touchant l'OAP du chemin de la Montagne. Nous sommes attachés au transfert de la zone d'activité de l'autre côté de la RD4, à la requalification de cette zone et à sa mutation en zone d'habitation. Le PLU dans sa forme actuelle permet la réalisation de ces objectifs. Les modifications proposées nous paraissent déséquilibrées en termes d'urbanisme et cachent les motivations réelles du projet.

1. Observation sur le calendrier de la concertation : La plus grande partie de la concertation a été programmée durant la période des congés d'été. Ce n'est pas le moment le plus propice pour que les citoyens puissent se documenter et exprimer leur position.

2. Observations sur la sincérité de la notice de présentation : La justification des modifications à la page 7 de la notice de présentation est rédigée ainsi : "La procédure de modification vise à modifier le dispositif réglementaire pour à la fois permettre le projet de logements et mieux encadrer l'urbanisation : • L'OAP sectorielle « Chemin de la Montagne » est modifiée pour prendre en compte l'évolution du projet et le parti d'aménagement retenu. Les règles de hauteur, de stationnement, et d'implantation des constructions sont mises en cohérence avec le projet. • Le dispositif réglementaire est renforcé notamment dans la prise en compte des risques et nuisances, et des enjeux environnementaux (pleine terre, espaces perméables, biodiversité...). Enfin, les modifications apportées permettent également une meilleure intégration urbaine du projet avec les quartiers pavillonnaires limitrophes. " « Mieux encadrer l'urbanisation » laisse entendre qu'on souhaite éviter une urbanisation excessive et incontrôlée, donc que l'on souhaite renforcer les règles et les gardes fous. Le 2e point confirme ces bonnes intentions. Il y est question de renforcer le dispositif réglementaire contre les risques et nuisances et en faveur des espaces végétalisés et de la biodiversité. Il est également dit qu'on œuvre à mieux intégrer le projet aux quartiers limitrophes. Comment être contre ces améliorations ? Le problème est que c'est faux car la vraie nature des modifications est évoquée dans le premier point mais de façon implicite et subliminale. L'essentiel est passé sous silence. Il est caché ! La modification des règles, en particulier de hauteur, doit permettre de construire plus de 400 logements dans des immeubles, le double de ce qui était prévu initialement. Ce qui a motivé cette évolution est moins le besoin en logements que l'équilibre financier de cette opération immobilière. L'équilibre de l'urbanisme de la commune est sacrifié à cet objectif. Toute la notice de présentation semble avoir été rédigée dans l'intention de cacher cet état de fait en mettant en avant des objectifs environnementaux qui seront loin de compenser les nuisances de ce projet démesuré. Les ajustements réglementaires présentés en témoignent.

3. Observations sur les ajustements réglementaires : • Page 15, article 3.2 : La hauteur des constructions au cœur de la zone passe de 12 m maximum à R+3+Combles, chaque niveau ne devant pas dépasser 2,7 m, sauf le RDC pouvant mesurer 3,5 m s'il accueille des activités. On passe ainsi d'un texte qui était très clair à une formulation qui oblige à faire du calcul mental pour voir que, sauf erreur, les immeubles vont dépasser 14 m. Ce n'est pas parce qu'on est chemin de la Montagne qu'il faut battre des records de hauteur ! La justification de la modification qui figure dans l'encadré en bas à gauche de la page 15 ajoute à la confusion. Elle se termine par la phrase « La hauteur maximum des constructions doit ainsi passer à 12 m soit R+3 à R+3+Comble ». On veut bien croire à une faute de frappe mais cette mention de 12 m est trompeuse ! • Page 18, article 6.1 : il est mentionné que « Les dimensions de chacune des places de stationnement ne pourront être inférieures à 5m x 2,3m ». Puisque le projet se pique de mettre le PLU en conformité avec la réglementation, il aurait été bon de préciser que les places réservées aux Personnes à Mobilité Réduite doivent avoir une largeur minimale de 3,3 m. Ce détail n'est pas anodin dans la mesure où l'une des faiblesses du projet est de sous-estimer les besoins en places de stationnement. Voilà qui va les réduire encore plus. • Page 19, article 6.2 : il est globalement prévu une place de stationnement

par logement. Beaucoup de foyers utilisant 2 véhicules, le nombre de places prévues est clairement insuffisant et va déboucher sur du stationnement sauvage qui risque de déborder sur les lotissements voisins. •Page 20, article 3.3 : le retrait des constructions par rapport à la voirie passe de 6 à 4 m au prétexte d'un élargissement du chemin de la montagne avec une piste cyclable. Il est douteux que la seule existence de la piste cyclable limite les nuisances sonores. À l'intérieur du nouveau quartier, aucune règle de retrait par rapport aux voies internes ne s'imposera au prétexte qu'elles susciteraient peu de nuisances. On reste dubitatif devant cette affirmation, surtout avec les problèmes de stationnement qui sont à prévoir. •Page 22, article 5.2 : la part des espaces verts passe de 30 à 35%. Cette petite augmentation semble n'être là que pour l'effet psychologique et pour masquer la densification considérable du projet. C'est très bien mais cela ne doit pas dispenser de ramener le projet à des dimensions plus raisonnables. 4. Observations sur les nuisances à l'échelle de la ville induites par la modification de l'OAP : • Cette modification, par l'ampleur de l'opération immobilière qu'elle autorise, est de nature à aggraver considérablement les problèmes de circulation dans la ville. Cette dernière est facilement engorgée ne serait-ce qu'à l'intérieur du vieux village ou la rue Jean Jaurès est la seule voie qui permet de traverser le Morbras. Le rond-point en bas du chemin de la montagne risque de devenir extrêmement dangereux compte tenu du trafic venant de Pontault Combault. • Les infrastructures de la commune, en particulier scolaires, ne sont pas dimensionnées pour accueillir autant de nouveaux habitants. Les écoles qui sont à proximité ne seraient pas en mesure d'accueillir les nouveaux élèves qui devraient être inscrits dans des écoles plus lointaines. Ce problème est d'autant plus préoccupant que la municipalité a cru opportun de rendre le transport scolaire payant pour les élèves des écoles primaires qu'il a déjà fallu scolariser loin de leur quartier. En conclusion, nous estimons que la partie de la révision du PLU autorisant la densification de l'OAP du chemin de la Montagne doit être abandonnée. Martine AUBRY, Philippe CHRETIEN, Julien GIRAL, Myriam LAMBERT, Stéphanie LYNSEELE et Olivier SANGOI, Conseillers Municipaux du groupe Gauche caudacienne, écologique et citoyenne

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@173 - TIMOFEEVA DAKHLI OLGA - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 13/09/2024 à 16:13:18

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Observation

Contribution :

Bonjour, je me prononce contre ce changement du PLU, - organisé d'ailleurs lors de la période estivale, pour plusieurs raisons:- cette partie de la ville s'étouffe aujourd'hui en absence des places de parking aux abords;- nous avons des bouchons interminables pour rentrer dans la ville via rue Jean Jaurès chaque soir;- il n'y a pas de projet d'augmentation de fréquence des transports en commun;- quid les places dans les écoles maternelles et élémentaires? Bref, aucun vrai projet de développement de l'infrastructure en local qui aurait dû accompagner un tel projet immobilier. Par ailleurs, je voudrais savoir si la DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES ILE-DE-FRANCE / l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du val-de-marne a été informée de ce projet et quelle est la réponse/décision de L'Architecte des Bâtiments de France, car les immeubles prévus seront bien visibles des abords des monuments classés (Tour médiévale et Eglise Saint-Nicolas). Cordialement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@174 - Abdelillah - La Queue-en-Brie

Date de dépôt : Le 13/09/2024 à 16:38:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : PLU de la Queue en Brie

Contribution :

Les projets de construction de logements supplémentaires nécessitent des infrastructures. Je pense que actuellement, l'infrastructure de la commune ne permet pas des nouvelles extensions par des immeubles de logements. Problème de circulation, nombre d'écoles très faible et moyens de transports limités. Je pense que le PLU proposé ne répond pas à ces problématiques constatées.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

ervations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre

le 11/07/2024 et le 15/09/2024